

Gihp

Unis pour l'autonomie



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SOMMAIRE

Éditorial	3
Vie associative	5
Rééducation & réadaptation	7
Logement & Cadre de vie	13
Emploi	21
Plateforme	27
Économie Circulaire des Aides Techniques	32
Budget	38
Mot du Directeur Général.....	40

EN QUELQUES MOTS

Association loi 1901
à but non lucratif
et à gestion
désintéressée

Association affiliée au
GIHP NATIONAL
reconnue d'utilité
publique

Association reconnue
d'utilité sociale

Membre de l'économie
sociale et solidaire

Notre vocation :

Informier, conseiller,
orienter et
accompagner
les personnes
en situation
de handicap

ÉDITORIAL

***Chères gihpiennes,
Chers gihpiens,***

Nous avons eu la douleur de perdre, en novembre, notre ancien président et président d'honneur, Alain Mousset, qui s'est éteint à l'âge de 73 ans. Nous lui rendons hommage dans notre rapport d'activité.

De nombreux événements majeurs ont jalonné cette année. Nous avons organisé les Journées Nationales, en juin. Cet événement est décidé annuellement par le Gihp National, notre tête de réseau, pour rassembler les Gihp autour d'un thème, en l'occurrence, l'habitat, au sens large. Ainsi, nous avons eu le plaisir d'accueillir les administratrices et administrateurs nationaux à notre Assemblée Générale. Un après-midi de visite de la Cité du Vin a précédé la journée dédiée à l'habitat, qui s'est tenue à l'Hôtel de Région. Elle a permis de définir ce que signifie Habiter, de présenter les travaux de notre Communauté Mixte de Recherche, d'identifier les moyens pour rapprocher l'offre et la demande de logement ainsi que les divers modes d'accompagnement pour favoriser l'autonomie chez soi.

En octobre, nous avons pris part au salon Autonomic, à Bordeaux, lors duquel notre stand d'information et notre atelier cuisine et de présentation d'aides techniques de la vie quotidienne ont beaucoup plu au public. Notre association a également tenu un stand au Gsef, le forum mondial de l'économie sociale et solidaire, qui s'est aussi tenu à Bordeaux, en octobre.

Bénévoles et professionnels du Gihp Aquitaine militent ensemble depuis bientôt 50 ans en faveur du libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur autonomie, qui constitue LA condition de leur intégration en milieu ordinaire de vie. L'accès à une aide humaine, aux soins, à un logement, aux aides techniques, à un emploi, à la culture, aux loisirs, est essentiel pour que les personnes en situation de handicap vivent, non pas à côté, mais avec tout le monde. Nous l'avons fait et le ferons encore jusqu'à atteindre notre objectif d'une société entièrement inclusive.

Bonne lecture !



Le Président
Alexandre CORSAN

HOMMAGE À ALAIN MOUSSET

En novembre dernier, Alain Mousset, ancien président du Gihp Aquitaine, s'est éteint, à l'âge de 73 ans.

Son aventure gihpienne a débuté en 1983. Le Gihp était partenaire de la société des transports collectifs rochelais pour le transport des personnes à mobilité réduite dans l'agglomération rochelaise, service qu'il utilisait pour se rendre au travail.

Repéré à La Rochelle par le président fondateur du Gihp Aquitaine, Roland Roux, il en devient administrateur en 1992, à la faveur de sa mutation à l'aéroport de Bordeaux - Mérignac auprès de la Direction Régionale de l'Aviation Civile. Ce fut alors le début d'une longue histoire avec notre association, qu'il a présidé de 2011 à 2020 et dont il était le président d'honneur depuis 2023.

Militant très engagé pour l'autonomie des personnes en situation de handicap, notamment dans sa commune et celle du Gihp Aquitaine, Mérignac, Alain Mousset a porté haut les valeurs de notre association. Digne héritier de Roland Roux, il a su poursuivre la conduite de notre association sur le chemin tracé par ce dernier, tout en lui apportant ses connaissances et son expérience.



ACTUALITÉS 2025

Adhésions
73 adhérents

Réunions internes

- 1 Assemblée Générale Ordinaire
- 4 conseils d'administration
- 2 commissions financières
- 11 réunions de Bureau
- 5 groupes de travail autour des journées nationales
- 8 réunions du comité de rédaction du Filopathe

Nos participations

20 sous-commissions départementales d'accessibilité à la DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

20 commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité

Tenue des permanences associatives de Pessac, Gradignan et Bordeaux

Membres & Nominations

- Membre titulaire au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- Membre titulaire de la Commission Exécutive du GIP MDPH
- Membre titulaire de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du GIP MDPH
- Membre de la Commission consultative des services publics locaux de Bordeaux Métropole
- Nomination aux Conseils d'Administrations des CCAS de Gradignan et Blanquefort
- Nomination aux Commissions communales d'accessibilité de Mérignac, Bordeaux, Pessac et Villenave d'Ornon

VIE ASSOCIATIVE

Chères adhérentes, chers adhérents, chers amis sympathisants et militants

Cette année 2025 a été encore une fois marquée par un événement de tristesse puisque nous avons perdu notre ami et ancien président du GIHP Aquitaine Monsieur ALAIN MOUSSET qui a contribué grandement, pendant de nombreuses années, à la bonne marche de notre association et à bâtir le GIHP Aquitaine d'aujourd'hui. Merci Alain !

Pendant cet exercice 2025, notre association a été présente dans tous les grands événements en lien avec le handicap, notamment en participant au Salon Autonomie et aux forums associatifs de Mérignac et Gradignan.

A noter également notre présence dans les conseils d'administration des CCAS des villes de Mérignac, Parempuyre, Blanquefort, Gradignan, ainsi que dans les instances de la MDPH.

Nous sommes présents et très actifs dans la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) où nous défendons activement la politique du tout accessible afin que chaque personne en situation de handicap puisse se déplacer en toute AUTONOMIE.

Pour les activités sportives et récréatives adaptées, le GIHP Aquitaine collabore avec le SAM de Mérignac.

Par ailleurs, le GIHP Aquitaine a accueilli les administratrices et administrateurs du GIHP National, issus des GIHP locaux, dans le cadre de notre organisation des Journées Nationales consacrées à l'habitat.

En 2025, comme les années précédentes, chère ghippienne et cher ghippien, soyons « TOUS UNIS POUR L'AUTONOMIE A TOUT PRIX »

L'équipe du bureau.

CHRONOLOGIE DU GIHP AQUITAINE

1977

Création du GIHP Aquitaine

1978

Création des Cours d'Autonomie Pour les Personnes Aveugles qui deviendront SAMSAH DV en 2006

1985

Création du Service d'Accueil Temporaire en appartements, pour handicaps moteurs, neurocognitifs ou visuels qui deviendra SAMSAH AT en 2006

1989

Création du service de Soutien à Domicile Handicaps Moteurs ou neurocognitifs qui deviendra SAMSAH DM en 2006

1992

Création du Bureau d'Études et d'Accessibilité au Logement transformé en Pôle Ressource Logement Adapté de la Gironde en 2011

Mise en place des formations à l'outil informatique adapté (handicap moteur et/ou visuel)

1993

Création du Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT)

1998

Création du Service Emploi. Depuis 2014, ce service a pris le nom de SAIME (Service d'Accompagnement à l'Insertion professionnelle et au Maintien en Emploi)

2009

Création d'Ener'GIHP, dispositif pour l'accès à la culture et aux loisirs

2011

1er FORUM Régional Loisirs, Tourisme, Culture, Sports et Handicaps

2016

Lancement de l'étude Économie Circulaire des Aides Techniques

2018

Nouvelle plateforme d'Aides Techniques au Haillan

Création de l'association Handi CAP Nouvelle Aquitaine

Création de la SCIC ECORESO AUTONOMIE GIRONDE

Journée de célébration des 40 ans du GIHP à la Maison des Associations de Mérignac le 30 Janvier

2019

Mise en place des Prestations d'Appuis Spécifiques

Décès de Roland ROUX, fondateur du GIHP Aquitaine.

Mise en place de l'Observatoire Régional de l'Économie Circulaire des Aides Techniques.

2020

Élection du nouveau président : Alexandre CORSAN

2021

Lauréat de l'appel d'offre EqLAAT lancé par la CNSA et la DSS

2022

Ouverture de notre Unité de Logements et de Services

Lancement du réseau Téana (Transition Ecologique pour l'Autonomie en Nouvelle-Aquitaine)

2023

Déménagement au sein de nos nouveaux locaux

2025

Journées nationales autour de l'Habitat inclusif

LES MISSIONS

Faire changer les représentations sur le handicap

Dans des formations, dans des actions de sensibilisation, les bénévoles et les militants agissent et témoignent. Lors de représentations, ils portent la parole des personnes en situation de handicap et, au final, sont les acteurs de la transformation sociale pour une meilleure considération des personnes.

Représenter les personnes en situation de handicap

La philosophie du GIHP Aquitaine réside dans le fait de permettre, le plus possible, la vie des personnes en situation de handicap dans le milieu le plus ordinaire. Qu'il s'agisse du travail, de la vie à domicile, de loisirs, les membres du GIHP œuvrent partout et en permanence pour que le droit à décider pour soi-même soit respecté, pour que les choix de vie soient une réalité et pour que les discriminations disparaissent.

Construire et maintenir les partenariats

Persuadé qu'à plusieurs on est toujours plus fort, le GIHP Aquitaine s'efforce d'inscrire son action dans une dynamique collective, faite de partenariats et d'actions concertées.

Les partenariats sont divers : collectivités, associations, services de l'Etat, universités, chercheurs, entrepreneurs, acteurs internationaux...

Informier

Toujours avec un souci de partager et d'informer, le GIHP Aquitaine utilise tous les moyens à sa disposition pour collecter et faire circuler les données, les avancées et les innovations relatives aux handicaps.

Service Civique

Agréé pour recevoir des jeunes en service civique, le GIHP Aquitaine accueille des jeunes pour des durées allant de 6 à 9 mois.

En charge de faciliter la vie associative et militante des administrateurs et des adhérents, ils ont ainsi permis des réunions, des manifestations et une plus grande mobilité des bénévoles.

Pour les jeunes et les personnes en situation de handicap, ce sont des rencontres, des expériences inédites, issues de la richesse des relations et des connaissances qu'ils s'apportent mutuellement.

RÉÉDUCATION & RÉADAPTATION

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Le SAMSAH du GIHP c'est :

- Un service médico-social qui prône la vie en milieu ordinaire depuis près de 50 ans et des professionnels diplômés et formés à l'accompagnement des adultes de plus de 20 ans en situation de handicap visuel ou moteur.
- Des interventions à domicile au plus près des besoins des personnes et dans l'ensemble du territoire girondin.
- Une équipe pluridisciplinaire composée d'ergothérapeutes, d'une instructrice en locomotion, de travailleurs sociaux, de psychologues, d'un conseiller technique en informatique et de deux médecins (ophtalmologue et médecin de rééducation).

Ce service est composé de deux dispositifs, le premier ayant pour objectif d'accompagner les personnes dans leur démarche d'autonomie à domicile, et le deuxième d'expérimenter une vie autonome en appartement adapté et accessible.

1 SAMSAH ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Ce service s'adresse à toute personne de plus de 20 ans, atteinte de déficience visuelle, motrice ou neurocognitive ayant des répercussions sur une partie ou l'ensemble des actes essentiels de la vie courante. Le service a pour objectif d'accompagner les personnes dans leur démarche d'autonomie. Trouver ou retrouver sa place dans son environnement familial et social, mieux utiliser ses possibilités visuelles et motrices, développer ses autres sens et mettre en place des moyens de compensation, tels sont les axes de travail proposés par l'équipe pluridisciplinaire. Ce service est composé de deux équipes ; l'une intervient auprès des personnes présentant une déficience visuelle et la deuxième accompagne auprès de personnes présentant une déficience motrice ou neurocognitive.

2 SAMSAH ACCUEIL TEMPORAIRE

Le SAMSAH AT accompagne des personnes de plus de 20 ans dont la majorité présente une situation de handicap moteur ou neuro-cognitif mais peut, en fonction des places disponibles proposer un accompagnement auprès des personnes déficientes visuelles. Ce service a pour objectif de permettre à des personnes parfois en situation de très lourd handicap de faire une expérience de vie indépendante en appartement, d'évaluer et tester, avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire, le mode d'organisation (sur le plan pratique, humain et financier) nécessaire pour vivre seul en sécurité. Cette expérience permet aux personnes de mieux percevoir les contraintes et les difficultés d'un tel mode de vie et de pouvoir choisir ainsi son futur mode de vie en toute connaissance de cause.

MOYENS

- Une équipe pluridisciplinaire diplômée et formée aux problématiques du handicap
- Un plateau technique qui permet par le biais de prêt de préconiser du matériel permettant de compenser le handicap
- Deux médecins chargés de la coordination médicale
- Une analyse des pratiques gérée par une psychologue systémicienne en libéral
- Une participation à des congrès, colloques et formations en lien avec la thématique du handicap
- Des supports logistiques : locaux, véhicules, outils informatiques...



ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

64 personnes accompagnées (32 présentant une déficience visuelle et 32 une déficience motrice ou neuro-cognitive) de 21 à 85 ans avec **une moyenne d'âge de 54 ans**.

Comme en 2024, les personnes en situation de handicap visuel ont une moyenne d'âge supérieure aux personnes atteintes de déficiences motrices.

La file active varie par rapport à l'année précédente et nous enregistrons une hausse de 18 %. Cette augmentation du nombre de personnes accompagnées concerne les deux typologies de « handicap »

Le nombre de séances reste quasiment identique à l'année 2024. L'équipe DV a enregistré **1 945 séances et celle du DM 1 436**. Le nombre d'heures, quant à lui, enregistre une très légère baisse (- 47 heures en 2025).

Ces différents chiffres mettent surtout en avant une baisse de la durée moyenne d'accompagnement, quelle que soit la typologie de « handicap » : 103 heures/personne contre 125 heures en 2024 pour le service « déficience visuelle » et 75 heures/personne contre 89 heures en 2024 pour le service « déficience motrice ». Ces chiffres ne montrent pas tant des besoins moindres en termes d'accompagnement mais plutôt des états de santé plus fragiles pour certains ne permettant pas une régularité hebdomadaire. Les durées totales d'accompagnement se trouvent alors touchées de manière plus importante qu'habituellement, dépassant les 2 ans.

L'arrivée d'une orthoptiste dans l'équipe a permis d'apporter une nouvelle prestation avec 11 personnes ayant bénéficié d'un bilan visuel, et une orientation en orthoptie basse-vision pour 6 d'entre elles.

SAMSAH ACCUEIL TEMPORAIRE

Huit personnes rencontrées en 2025 (comme en 2024) dont six ont bénéficié ou bénéficient encore d'un accompagnement. Deux personnes sont en liste d'attente pour une entrée dans les logements courant 2026 sous réserve d'obtention de la PCH aide humaine.

Les âges des personnes se situent entre 20 à 63 ans avec **une moyenne d'âge de 37 ans** (chiffre similaire à 2024).

Nous enregistrons une baisse des séances en passant de 1 045 séances à 924 en 2025 (- 11 %) Le nombre d'heures a également baissé et passe à 1 258 heures en 2025 contre 1 494 en 2024 (- 15 %)

La moyenne d'heures d'accompagnement a légèrement baissé en passant de 187 heures à 157 heures en 2025 (- 16 %).

Cette baisse est liée essentiellement à des parcours d'accompagnement de plus en plus longs, faute de pouvoir faire sortir les personnes du dispositif. En effet, la problématique du logement est de plus en plus catastrophique et l'équipe du Pôle Logement sur laquelle repose la sortie du dispositif SAMSAH, ne parvient pas toujours à trouver des logements adaptés dans des temps raisonnables.

TÉMOIGNAGE DE NOS
BÉNÉFICIAIRES



SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES



14 réponses obtenues à notre questionnaire de satisfaction donnant une moyenne de 9.14 sur 10.



En 2025, la **satisfaction générale** est identique à celle de l'année précédente, avec **100% de personnes satisfaites**. La thématique de « **l'accueil** » a perdu 3 points par rapport à l'année précédente avec 90% de personnes satisfaites pour l'ensemble des questions. Cela peut paraître peu mais ils concernent les mêmes points qu'en 2024 :

- Des **difficultés d'accès à l'établissement** pour 3 personnes et notamment celles en situation de handicap visuel (une seule personne avait mis en avant cette difficulté en 2024). Il s'avère que ce travail d'accessibilité a reçu une réponse favorable par la Métropole de Bordeaux en termes de travaux à envisager. Ils devraient démarrer courant 2026.
- La question concernant la **facilité pour contacter un interlocuteur** a obtenu une meilleure note que l'an passé mais présente encore un léger taux d'insatisfaction.

La thématique liée à « **l'accès à l'information** » n'enregistre aucune note négative.

Enfin, la dernière thématique relative à « **l'accompagnement** » présente deux seuls points d'insatisfaction sur les 15 questions :

- Une personne se déclare peu satisfaite de l'adéquation de son projet par rapport à ses attentes. Elle aurait souhaité davantage de sport
- La même personne se déclare peu satisfaite quant au contenu des séances (toujours pour la même raison liée au sport).

En conclusion, et pour l'année à venir, les préconisations d'amélioration vont concerner 2 points :

- Systématiser le travail de collaboration avec l'entourage lorsque cela est possible
- Travailler sur l'accessibilité de l'établissement.

TÉMOIGNAGES DES BÉNÉFICIAIRES

« Contenu bien ciblé et adapté, professionnels à mon écoute, les ateliers permettent de rencontrer d'autres personnes qui ont le même handicap »

« Intervenants très gentils et patients. J'ai acquis plus d'assurance à l'extérieur. J'ai repris confiance en moi, équipe à l'écoute »

« Je peux à nouveau sortir. Equipe à l'écoute. Séances régulières »

« L'accompagnement est arrivé au bon moment dans ma vie. L'équipe est très à l'écoute. Un grand merci à toute l'équipe qui est gentille et très disponible »

« Ravie du service, respect de la vie privée, bienveillance des intervenants, écoute »

« De très bons moments d'échanges. Direction très réactive. L'équipe ne faisait aucun reproche lorsque je devais annuler la séance. Lien fait avec l'équipe qui m'accompagnait avant. Gentillesse des intervenants. Ecoute. Les projets personnels ont été respectés. »

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

L'année 2025 a été marquée par 3 évènements :

- **Premier COPIL autour du CPOM** le 21 février 2025 avec la présentation de 3 fiches-actions finalisées en termes de mise en œuvre
 - **« Amélioration de la gestion de la liste d'attente »** : une procédure a été mise en œuvre au travers de questionnaires de préadmission qui permettent de valider ou non les candidatures. Cette nouvelle procédure commence à donner des résultats en réduisant quelque peu le délai d'attente notamment en réorientant vers d'autres dispositifs. Cette gestion est réalisée par les coordonnateurs et la secrétaire.
 - **« NTIC »** : le site internet intègre désormais l'accès à un certain nombre d'informations nécessaires au quotidien des personnes en situation de handicap. Une refonte du site est encore nécessaire afin d'améliorer l'accès à ces informations. Cette fiche a été travaillée en collaboration avec le conseiller technique en informatique et les travailleuses sociales.
 - **« Accès aux droits »** : gérée par le Pôle Social du SAMSAH, cette fiche-action permet de valoriser et de nourrir un fonds documentaire accessible à l'ensemble des salariés qui accompagne les personnes. Qui plus est, il est prévu l'organisation d'ateliers thématiques autour des droits des personnes.
- **Amélioration de l'offre de service** en embauchant une orthoptiste. Cette embauche permet la réalisation d'un bilan visuel complet donnant à l'équipe les indicateurs auxquels corréliser l'accompagnement des personnes en situation de handicap visuel. Elle correspond à la fiche action « Évaluation des capacités visuelles »
- **L'évaluation HAS** qui a eu lieu les 23 et 24 octobre 2025. Deux jours intenses qui ont permis aux équipes de valoriser auprès des évaluateurs l'ensemble du travail réalisé dans le cadre des accompagnements SAMSAH.

Les résultats de cette évaluation sont très positifs et mettent en avant pour chacun des trois chapitres (« la personne », « les professionnels » et « la gouvernance »), les thématiques abordées pendant ces deux journées. Le tableau ci-dessous représente les notes globales obtenues par chapitre ainsi que celles de chacune des thématiques.

Note/4	La personne	Les professionnels	La gouvernance
Globale	3.61	3.61	3.71
Bienveillance et éthique	4	3.5	3.17
Droits de la personne	3.95	3.58	4
Expression et participation	3.5	4	NE
Cocreation du projet	3.98	2.83	4
Accompagnement à l'autonomie	4	4	4
Accompagnement à la santé	3.27	3.67	3.88
Continuité des parcours	4	3.67	NE
Politique ressources humaines	NC	NC	3.27
Démarche qualité	NC	NC	3.64

NE : Non évalué NC : Non concerné

Échelle de notation : 1 = insuffisant | 2 = à améliorer | 3 = satisfaisant | 4 = excellent

Cette cotation nous conduit aujourd'hui à mettre en œuvre un plan d'actions autour des thématiques suivantes :

1. Expression et participation de la personne accompagnée



- Envoyer systématiquement aux bénéficiaires le compte-rendu des questionnaires de satisfaction et de l'instance de participation
- Proposer des ateliers permettant l'exercice de la citoyenneté

2. Accompagnement à la santé



- Former un professionnel à l'hypnose
- Sensibiliser les professionnels à la prévention et à l'éducation à la santé
- Mettre en place une grille d'évaluation de l'expression de la douleur
- Mettre en place un support spécifiques autour des directives anticipées

3. Bienveillance et éthique



- Nommer une référente éthique au sein du service
- Organiser des actions de sensibilisation à la bienveillance pour tout nouvel intervenant

4. Droits de la personne accompagnée



- Mettre en place une autorisation de droit à l'image conforme aux attentes de la CNIL

5. Co-construction du projet d'accompagnement



- Adapter de manière plus ciblée, les risques auxquels les personnes sont confrontées (sexualité, harcèlement, radicalisation...)

6. Continuité des parcours



- Sensibiliser les professionnels aux risques de rupture des parcours

7. Politique ressources humaines



- Actualiser le DUERP
- Mettre en œuvre la nouvelle procédure d'accueil des nouveaux salariés
- Structurer davantage la gestion des emplois et des parcours professionnels
- Former régulièrement les professionnels aux RBPP

8. Démarche qualité et gestion des risques



- Former les professionnels à la gestion des événements indésirables
- Organiser des exercices liés à la gestion de crise



LOGEMENT & CADRE DE VIE

LE SERVICE

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

315 demandes d'accompagnement pour des problématiques liées au logement.

- 305 demandes d'inscription ont été réceptionnées pour un accompagnement à une recherche d'un logement accessible et adapté à une situation de handicap et/ou de perte d'autonomie :
 - 223 demandes ont été validées et enregistrées
 - 68 demandes ont été refusées car l'inscription auprès de notre service « expert » n'apportait pas de bénéfice aux projets.
 - 14 demandes n'ont pas été étudiées, car les dossiers étaient incomplets.
- 10 demandes concernaient le maintien dans le logement avec des adaptations.
- 7 bilans ergothérapiques avec le bailleur Domofrance
- 1 évaluation MaPrimeAdapt'
- 2 bilans pour le compte de particuliers

A la demande de la DDETS, 3 interventions ont été réalisées au domicile des personnes pour évaluer les situations de vulnérabilité au regard de leurs logements dans le cadre d'une demande de DALO.

13 visites à domicile afin d'évaluer l'inadéquation du logement au regard des limitations fonctionnelles de la personne.

55 mises à disposition de logements (Bailleurs, Bordeaux Métropole, DHU et Mairies)

13 visites de logement disponibles ont été effectuées afin de vérifier leur adéquation avec des candidats potentiels.

8 projets de logements neufs ont été travaillés

19 réunions avec des partenaires bailleurs, institutionnels, associatifs, et privés.

17 temps de coordination avec des partenaires institutionnels et associatifs, concernant des personnes en situation complexe.

L'accompagnement par notre équipe pluridisciplinaire a permis de trouver 124 solutions (240 personnes logées, dont 146 en situation de handicap et/ou perte d'autonomie).

LOGEMENT & CADRE DE VIE

Le Pôle Ressource Logement Adapté en 2025 : une année marquée par l'organisation d'une journée consacrée à l'Habitat à l'Hôtel de Région.

Cette journée a accueilli des personnalités importantes, dont notamment Denis Piveteau, conseiller d'État et ancien directeur de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie), Jean-François Egron, vice-président du Département en charge du handicap, et Stéphane Corbin, Directeur Général des services du Département.

La journée a débuté par une conférence du philosophe Patrick Sureau, sur la genèse de l'habitat, avant de donner la parole aux habitants-chercheurs.

Les travaux de la **Communauté Mixte de Recherche sur l'Habitat** ont été présentés sous une forme participative : les habitants-chercheurs, réunis en groupes de travail, ont partagé leurs constats, questionnements et revendications sur les thèmes des mobilités, de l'accompagnement et des habitats. Leurs interventions, à la fois puissantes et sensibles, ont révélé une forte dimension politique, mettant en lumière les attentes et les besoins concrets des habitants.

L'après-midi a laissé place à deux tables rondes pour repenser l'accès au logement et l'accompagnement :

- **« Un logement pour tous »** : comment connecter efficacement l'offre et la demande pour garantir une accessibilité universelle ? Cette table ronde a été l'occasion de présenter un quiz interactif à la salle, et de mettre en avant les services du Pôle Ressource Logement Adapté et de la délégation Occitanie de l'APF. Les bailleurs Aquitanis et Domofrance ont également contribué aux échanges.
- **« Accompagner autrement »** : comment créer du lien et favoriser l'autonomie au quotidien ? Cette session a permis de présenter l'habitat inclusif ULS (Unité de Logements et de Services) du GIHP et un « chez soi d'abord » de l'association ARI insertion.

Cet évènement qui a rassemblé des acteurs institutionnels, chercheurs, experts et habitants autour des enjeux de l'habitat, fut un événement riche en interventions et en débats.

RETROUVEZ LE REPLAY DE LA JOURNÉE



L'année 2025 a également permis de :

- **Renforcer notre collaboration avec Bordeaux Métropole.**

Nous avons ainsi collaboré à l'accompagnement de 10 ménages dans leur accès au logement.

Nous avons également répondu à 3 demandes de diagnostics sociaux et territoriaux, ciblant spécifiquement :

- Les personnes sortant de structure d'hébergement ou dispositif de logement temporaire d'entraînement à l'autonomie.
- Les situations précaires urgentes non reconnues par le DALO ou le CP.
- Les personnes mal logées en parc social dont les demandes de mutations anciennes n'aboutissent pas.

- **Remettre en place des réunions d'information collective,** dont deux en collaboration avec les DAC et CCAS intervenant dans le Libournais et la Porte du Médoc, ciblant prioritairement les personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

Ces rencontres ont permis d'aborder avec les participants la piste de l'habitat inclusif et de l'habitat partagé, solution alternative entre un relogement classique de droit commun et l'orientation en structure médicalisée.

- **Poursuivre les travaux de la Communauté Mixte de Recherche relatifs à l'Habitat :**

- Organisation de 7 ateliers avec les habitants et d'une restitution en public lors de la journée de l'Habitat
- Un déplacement à Nantes durant deux journées de travail et de restitution

- **Signer une convention partenariale avec le bailleur Mésolia et la COBAS** (Communauté d'Agglomération du bassin d'Arcachon Sud).

- **Renforcer nos relations partenariales** avec les bailleurs, le secteur associatif (AFM, APF, etc.), les services logement de mairies (Mérignac, Bordeaux et Pessac), la DHU du CD33, la DDETS, les services mandataires lors de la « journée régionale de la PJM en Aquitaine », etc.

- **Être présent au salon Autonomic**

- **Suivre une formation en équipe concernant « l'accessibilité et l'adaptation d'un logement ».**

L'HABITAT INCLUSIF

Le bilan 2025 est dans la lignée de l'année 2024 avec une participation de plus en plus effective de la part des habitants grâce à la forte implication de la nouvelle coordonnatrice.

L'organisation avec le service d'auxiliaires de vie « La Clé des Âges » fonctionne bien avec les réunions régulières mises en place : réunions avec l'ensemble des binômes d'auxiliaires de vie, permanences régulières de la coordonnatrice dans l'habitat, réunions de coordination.

Les réunions entre habitants sont toujours un temps important ; elles se tiennent au domicile des habitants, à tour de rôle, favorisant un climat plus intime et engageant. Ces temps d'échanges ont été l'occasion d'élire deux représentants des habitants afin, entre autres, que leur parole s'exprime directement lors des COPIL. Cette démarche concrétise la volonté forte de s'impliquer dans la gestion du projet afin que leurs besoins, attentes et propositions soient pleinement pris en compte dans les actions menées. Cette fonction de représentant des habitants a évolué au cours de l'année car les deux personnes élues ont rencontré des difficultés à être disponibles systématiquement et à assumer pleinement les contraintes liées à la fonction. Ils ont donc décidé de favoriser un engagement ponctuel qui s'est réparti entre les habitants volontaires. En 2025, les représentants des habitants ont participé à cinq COPIL, ce qui a permis notamment de mettre en avant un sujet sensible lié à l'accessibilité. En effet, les transports adaptés qui sont sollicités pour les déplacements des habitants n'ont pas de place réservée proche des résidences, ce qui complique la prise en charge des personnes qui souhaitent utiliser ces services. Un courrier a été fait à la mairie de Mérignac mais la réponse apportée n'est pas satisfaisante. Le sujet reste à traiter.

Les actions relatives à la vie sociale et partagée qui ont été menées en 2025 sont très nombreuses, bien plus qu'en 2024 ; les habitants s'étant saisis de cette instance et des propositions qui en émanent en termes d'animations et de sorties :

Participation à de nombreux spectacles culturels et artistiques :

- Spectacles d'illusion (Klek Entòs, autres spectacles d'illusion)
- Festival de magie
- Spectacles humoristiques (Inès Reg, Romain Doduik, Booder, Vincent Dedienne)
- Spectacles pluridisciplinaires (Glob Trotteur, Théâtre Audience est ouverte, Machine du Cirque, Cirque Le Roux)
- Spectacle musical et chant : Sarah Schwab



Participation à des événements collectifs :

- Journée Master Game (jeux vidéo)
- Sorties cinéma
- Soirée karaoké au bar Eden Garden à Mérignac
- Organisation d'une soirée de fin d'année (repas traiteur, jeux, blind test, Secret Santa).
- Organisation des anniversaires chez les habitants

Organisation de sorties conviviales :

- Journée à Arcachon (restaurant et balade sur la plage)
- Auberge espagnole au parc de Mérignac



D'autres actions menées ont participé à la coordination du dispositif :

- Réunions régulières avec le Pôle Ressource Logement Adapté du GIHP.
- Orientations vers les professionnels médico-sociaux du territoire, et du GIHP également (SAMSAH, EqlAAT, etc.).
- Participation de la coordonnatrice à un temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle.
- Rencontres partenariales.
- Participation aux journées Habitat (GIHP Aquitaine et national), avec témoignage d'un habitant.
- Réseautage avec les coordonnateurs « Habitat Inclusif » de la métropole bordelaise.
- Participation aux COPIL du CRH et réunions AVP territoriales
- Adhésion au réseau HAPA (APP, MOOC, séminaires).
- Réunions avec le bailleur MESOLIA (notamment de nombreuses réunions techniques afin de résoudre les problématiques rencontrées par les habitants).

SATISFACTION DES HABITANTS

Un questionnaire de satisfaction a été proposé aux habitants de l'ULS au cours de l'année 2025. Les réponses étaient anonymes et non obligatoires.

Sur les 12 locataires, 9 réponses ont été recueillies, soit un taux de participation de 75 %, en progression par rapport à l'année précédente (67 %). Cette mobilisation plus importante permet d'affiner l'analyse du vécu des habitants et de mesurer les évolutions depuis 2024.

Dans l'ensemble, les retours confirment la solidité du dispositif dans ses dimensions humaines (coordination, permanence, vie collective) tandis que les difficultés identifiées l'an passé concernant le logement et le bailleur demeurent fortement présentes.

7 thématiques ont été abordées



Logement et services

En 2025, près de 67 % des habitants se déclarent satisfaits ou très satisfaits de leur logement, dont 22 % en sont très satisfaits. À côté de ces retours positifs, 22 % se disent moyennement satisfaits et 11 % pas satisfaits.



Si la proportion de satisfaction est légèrement inférieure à celle de 2024, où une large majorité exprimait un avis favorable, le discours des habitants reste similaire : ils apprécient d'avoir un chez-soi, un espace personnel favorisant l'autonomie, mais cette satisfaction est fragilisée par des problèmes techniques récurrents liés aux bâtiments de MESOLIA.

Les verbatims traduisent bien cette ambivalence entre reconnaissance du projet et fatigue face aux dysfonctionnements :

« Ce projet me permet d'être totalement autonome, facilite grandement mon quotidien, je me sens en sécurité et épanoui. »

« Oui je me sens chez moi, par contre il y a trop de problèmes avec le logement. »

La réactivité du bailleur demeure, comme en 2024, le principal motif d'insatisfaction.

Cette année encore, la tendance reste très marquée : près de 67 % des répondants se disent insatisfaits et 22 % moyennement satisfaits. Un seul habitant exprime une satisfaction.

Les habitants évoquent les fuites, infiltrations et les pannes d'ascenseur, déjà mentionnées l'an dernier. La persistance de ces difficultés nourrit un sentiment d'usure et d'incompréhension.

« Un bailleur qui est plus réactif et qui met les choses en place pour que les problèmes cessent. »

« L'ascenseur qui tombe en panne pose problème. »

Ainsi, malgré les efforts d'accompagnement, cette problématique extérieure au champ direct de l'AVP continue de toucher fortement la perception du cadre de vie.



Domotique

En 2024, les habitants exprimaient déjà des avis partagés concernant la domotique ; la tendance reste comparable en 2025.

Plus de la moitié des répondants (55 %) se déclarent satisfaits ou très satisfaits. Toutefois, une partie demeure dans l'attente d'améliorations : 11 % moyennement satisfaits, 11 % pas satisfaits. 22 % ne se prononcent pas.

La communication avec le domoticien constitue encore un axe de vigilance. Près de 67 % des habitants se positionnent comme moyennement satisfaits, ce qui renvoie moins à une critique du matériel qu'à un besoin de réactivité plus importante et de contacts facilités, déjà relevé dans le précédent bilan.

Néanmoins, la domotique apparaît moins présente dans les réponses spontanées, laissant penser qu'elle génère moins de tensions que les problématiques liées au bâti. Dans le quotidien, les demandes d'intervention auprès de la coordonnatrice concernant la domotique restent tout de même une part importante des sollicitations.



Service de permanence

Le regard porté sur la permanence demeure très positif et confirme les acquis de 2024.

La disponibilité des professionnels est largement reconnue : près de 89 % des habitants se déclarent satisfaits ou très satisfaits, un niveau équivalent voire supérieur à celui de l'année précédente.

Concernant la réponse aux besoins, aucune insatisfaction n'est exprimée. Les avis se répartissent entre satisfaction et satisfaction modérée, traduisant davantage une attente d'optimisation qu'une remise en cause du service.

Le relationnel reste l'un des points les plus appréciés du dispositif. Les habitants soulignent la gentillesse et l'attention des équipes.

« La qualité de prestation et relationnelle de la permanence. »

« Je suis content aussi des auxiliaires parce que tout le monde est gentil avec moi. »

Comme en 2024, lorsque des délais sont mentionnés, ils sont généralement accompagnés d'une compréhension du contexte d'intervention.

Il y a tout de même une légère insatisfaction concernant les temps d'attente qui peuvent être vécus mais cela reste à la marge.



Le quotidien au sein des ULS

En 2025, 100 % des répondants indiquent que leur quotidien correspond à ce qu'ils imaginaient en entrant dans le projet, dont 78 % « tout à fait ».

Cette unanimité renforce la tendance déjà positive observée en 2024 et témoigne d'une appropriation réussie du fonctionnement de l'habitat inclusif.

« Ce service me permet d'être totalement autonome, facilite grandement mon quotidien. »

Certains habitants trouvent que l'attente, lorsqu'une demande d'intervention est adressée, peut être longue. Ce point pourra difficilement être amélioré car les auxiliaires ne sont que 2 pour 12 habitants et s'efforcent de répondre le plus rapidement possible.



Coordination

La coordonnatrice bénéficie d'un niveau de reconnaissance encore renforcé par rapport à l'année précédente. Alors que la satisfaction était déjà très élevée en 2024, elle devient quasi unanime en 2025 : 89 % très satisfaits et 11 % satisfaits.

Les habitants identifient clairement cette fonction comme un appui essentiel, notamment pour résoudre les difficultés avec les partenaires extérieurs ou accélérer certaines démarches.

67 % déclarent la solliciter pour tout type de besoins, ce qui illustre la confiance accordée.

« J'appelle la coordonnatrice pour tout dès que j'ai besoin parce qu'elle répond très vite. »



Activités et sorties

Par rapport à 2024, la progression est particulièrement visible.

Alors que l'année précédente laissait apparaître une satisfaction majoritaire mais encore des marges d'adhésion, 2025 montre une évolution très positive de la participation des personnes aux activités avec près de 89 % de satisfaits ou très satisfaits et aucune réponse négative.

Les habitants évoquent des souvenirs marquants, riches en émotions, en rires et en partage. Les sorties culturelles sont perçues comme des opportunités auxquelles ils n'auraient pas forcément accédé seuls.

« L'un des meilleurs souvenirs c'était avec l'humoriste Inès Reg, on a beaucoup rigolé avec les autres. »

« J'ai beaucoup aimé le spectacle de chant de Sarah, j'y serai pas allé tout seul . »

« La sortie cirque et le repas de Noël c'était super, ça m'a fait du bien. »

Ces retours illustrent concrètement l'impact de l'AVP sur la participation sociale et le bien-être.



Communication

Comme en 2024, la newsletter trouve son public mais ne constitue pas l'unique canal pertinent. Une partie des habitants ne se sent pas concernée, ce qui confirme l'importance de maintenir des échanges directs, individualisés et réguliers.

OBSERVATIONS ET PERSPECTIVES

Après une année supplémentaire de fonctionnement, **l'AVP au sein de l'ULS confirme sa pertinence et sa solidité.** Les conditions mises en place permettent aux habitants de concilier autonomie, sécurité et participation à la vie sociale, tout en respectant leurs choix de vie et leurs rythmes individuels.

Comparativement à 2024, on observe une dynamique plus importante de la vie collective. La participation sociale s'est renforcée, avec une augmentation significative du nombre de sorties culturelles et de temps conviviaux proposés. Les habitants se projettent davantage dans la vie collective, une fois leurs besoins individuels stabilisés, ce qui confirme l'importance du temps comme facteur d'appropriation du projet

L'implication citoyenne a également évolué. Les habitants participent plus activement aux échanges collectifs, expriment leurs avis, formulent des propositions et s'inscrivent dans une logique de co-construction. Certains organisent désormais des sorties entre eux, en dehors du cadre formel de l'AVP, ce qui témoigne d'une autonomie sociale renforcée.

Néanmoins, certaines actions n'ont pas pu être menées à terme, principalement en raison de contraintes de santé, d'hospitalisations ou d'une mobilisation fluctuante. Ces éléments rappellent la nécessité d'un cadre souple et adaptable.

En 2025, le projet AVP répond pleinement à ses objectifs :

- favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des habitants,
- soutenir leur participation sociale et citoyenne,
- proposer un cadre de vie sécurisant et inclusif,
- encourager l'ouverture sur l'environnement de proximité.

Les perspectives identifiées en 2024 ont, pour partie, trouvé une traduction concrète en 2025.

Structuration de la participation collective

L'élection de représentants des habitants, envisagée en 2024, a été mise en place. L'année 2025 a permis d'en tirer des enseignements et d'ajuster le dispositif vers une forme d'engagement plus ponctuelle et partagée, mieux adaptée aux capacités et aux envies des habitants.

Organisation des temps d'échange

Les réunions d'habitants ont été maintenues et repensées, notamment par leur tenue au domicile des habitants et par l'association systématique à des temps conviviaux. Des sondages en amont permettent désormais de cibler les sujets à aborder.

Diversification et anticipation des activités

La programmation s'est enrichie et structurée, avec une diversité accrue de sorties culturelles et de loisirs. Les sondages réguliers ont permis une meilleure adéquation entre propositions et attentes.

Cadre commun et outils de fonctionnement

La charte de vie sociale et partagée est devenue un support de référence, régulièrement revue collectivement.

POINTS D'AMÉLIORATION ET AXES DE VIGILANCE

Malgré ces avancées, plusieurs points de vigilance demeurent et constituent des axes d'amélioration pour les années à venir

Relais professionnel et continuité

L'absence de relais formalisé en cas d'indisponibilité du coordonnateur constitue une limite du concept d'habitat inclusif, tant pour les habitants que pour les partenaires. Une réflexion devra être poursuivie afin de concilier la vie dans un habitat qui se veut le plus ordinaire possible et la nécessité de sécuriser le projet et ses habitants dont les besoins spécifiques ne trouvent pas (encore ?) toutes leurs solutions dans le droit commun.

Mobilisation fluctuante

La participation aux réunions reste inégale. Le maintien d'outils souples (sondages, temps informels) apparaît essentiel pour favoriser l'adhésion sans contrainte.

Accessibilité et environnement

Les problématiques de voirie et de stationnement PMR demeurent un enjeu important. Les actions de sensibilisation et de remontée auprès des institutions devront être poursuivies. Le manque de disponibilité ainsi que les contraintes météo et de santé ont compromis la mise en œuvre de la solution envisagée (réalisation d'un film pour rendre visible et publiciser la problématique). Une date doit être reprogrammée dans les semaines qui arrivent pour tourner une vidéo explicative.

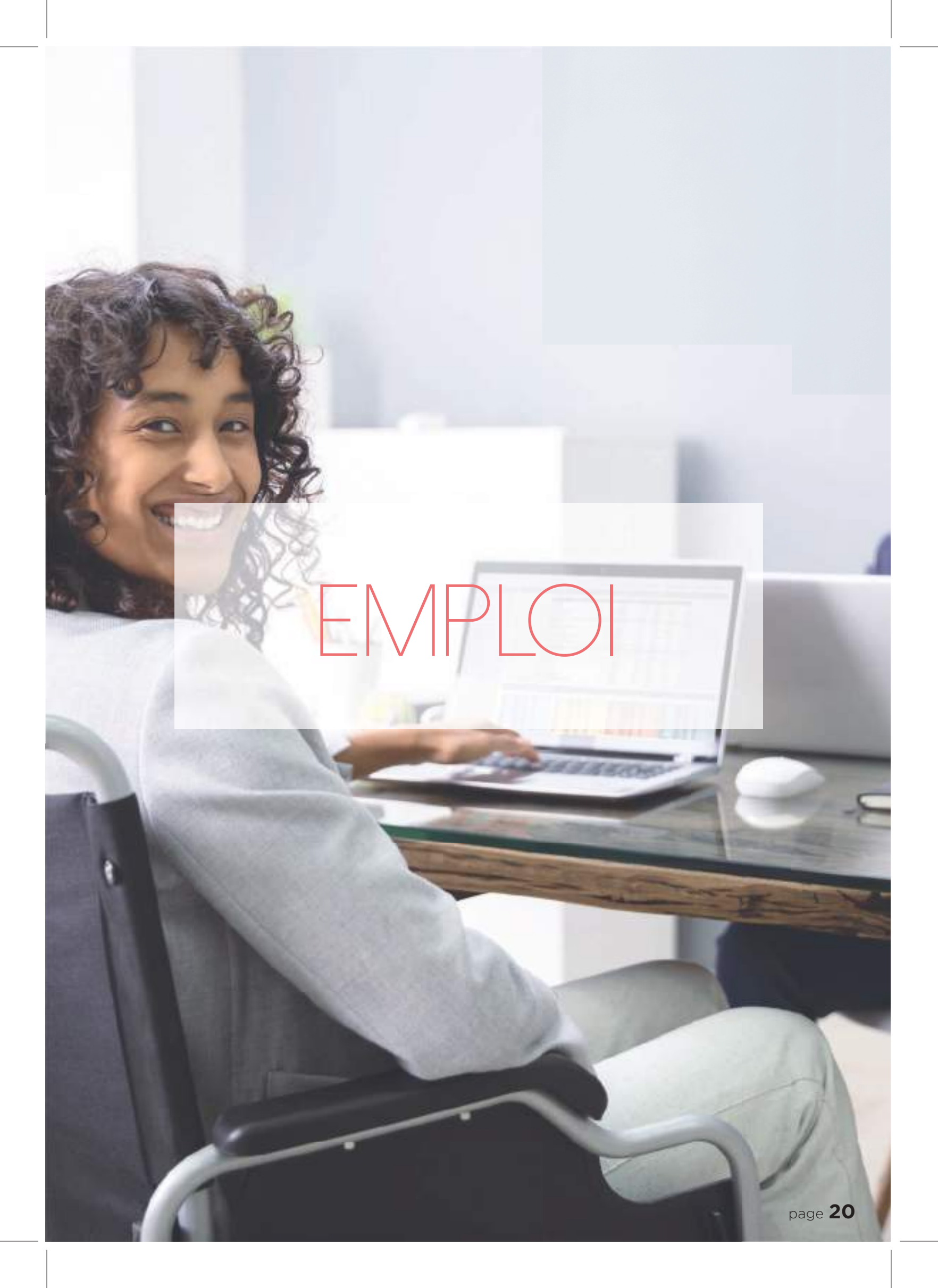
Financement du déficit d'exploitation

Tous les moyens matériels nécessaires à la réalisation de l'action n'étant toujours pas financés, le projet s'appuie sur les ressources propres de l'association. Compte tenu de la baisse générale des financements, et en particulier ceux du Conseil Départemental de Gironde, il est maintenant nécessaire que ces frais liés à la logistique du projet soient éligibles à un financement AVP, comme cela existe dans d'autres départements. En l'espèce, il s'agit des frais informatique et logiciel, mobilier, véhicule, local des auxiliaires de vie... Le manque de financement est de 16 000 euros environ par année pleine d'exploitation, soit depuis le début du projet en mars 2022 un déficit cumulé égal à 64 000 euros



DÉCOUVREZ NOTRE
DISPOSITIF ULS EN VIDÉO



A woman with curly hair, wearing a light blue sweater, is sitting in an office chair and smiling at the camera. She is working on a laptop on a wooden desk. The background is a blurred office environment with large windows. The word "EMPLOI" is written in red capital letters across the center of the image.

EMPLOI

EMPLOI

LE SERVICE SAIME

Le service SAIME a connu, en 2025, sa première année pleine d'activité pour le marché des Appuis Spécifiques, à la suite de son renouvellement porté conjointement par l'AGEFIPH et le FIPHFP en avril 2024.

Cet exercice a constitué, pour le service, une étape structurante, marquée par la stabilisation des pratiques professionnelles ainsi que par l'achèvement du processus d'appropriation de ce nouveau marché et des nombreuses lignes directrices encadrant sa mise en œuvre.

L'année 2025 s'est inscrite dans des conditions d'exercice globalement comparables à celles observées en 2024. Le service demeure déployé **dans quatre départements** : la Gironde, le Lot-et-Garonne, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Le SAIME s'appuie sur **une équipe pluridisciplinaire** implantée à Mérignac (33), Tarnos (40) et Pau (64), ainsi que sur une équipe de trois assistantes administratives, un coordonnateur et une cheffe de service. Toutefois, l'absence de cette dernière durant l'année 2025 a conduit le coordonnateur à assurer cette fonction par intérim.

Le champ d'intervention du service dans le cadre du marché des Appuis Spécifiques s'inscrit dans la continuité des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS). Les accompagnements demeurent ainsi centrés sur les mêmes typologies de « handicap », à savoir **les « handicap moteur » et « handicap visuel »**.

Parallèlement à cette activité principale, le service SAIME a poursuivi **ses interventions sur devis** ainsi que ses actions conduites dans le cadre de **FormaGIHP**.

LES PRESTATIONS A.S.

Les prestations A.S. sont mobilisées dans le cadre de l'accès, le retour et le maintien dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

Elles apportent à la personne et au référent de parcours professionnel du Service Public pour l'Emploi :

- Une expertise relative à la situation de handicap de la personne,
- La valorisation et l'optimisation de ses capacités fonctionnelles mobilisables en emploi
- Une recherche et une identification des possibilités de compensation
- Des préconisations et des points de vigilance pour la poursuite du parcours professionnel,
- Une mobilisation d'un réseau de partenaires spécialisés
- Si nécessaire, une sensibilisation au « handicap »
- Une formation individualisée à la prise en main des modalités de compensation (Hmo et Hv)
- Un partenariat renforcé avec les référents de parcours professionnel

L'année 2025 a permis au service d'évaluer de manière concrète la performance du modèle de financement unitaire et forfaitaire, ainsi que d'en mesurer les effets opérationnels. Elle a également offert l'opportunité de porter auprès des financeurs les enjeux d'amélioration continue auxquels le dispositif demeure confronté.

- **La dimension unitaire** recouvre les temps d'intervention en face à face avec la personne accompagnée, ainsi que l'ensemble des temps techniques indispensables à la réalisation de la prestation : recherche d'aides techniques, appropriation préalable de certains matériels avant leur transmission et leur formation à l'utilisateur, rédaction des comptes-rendus, temps d'échanges et de réunions nécessaires au suivi des situations, entre autres.

En 2025

1 427 personnes ont bénéficié des services du SAIME.

Parmi elles, **1 192 personnes relevaient d'une situation de handicap moteur** :

- **348** étaient déjà accompagnées depuis 2024 ;
- **844** ont intégré le dispositif au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, **235 personnes relevant d'une situation de handicap visuel ont été accompagnées** :

- **86** bénéficiaient déjà d'un accompagnement depuis 2024 ;
- **149** ont été accueillies au cours de l'année 2025.

- **La dimension forfaitaire** comprend, quant à elle, les temps de déplacement, les réunions de service ou d'équipe, les échanges avec le financeur et les partenaires, le travail de gestion du marché, ainsi que le suivi global de l'activité et de l'accompagnement des bénéficiaires.

Pour mémoire, lors du bilan 2024, nous avons présenté de manière explicite l'architecture de ce nouveau marché, structuré autour de quatre grands modules d'intervention :

- l'analyse de situation ;
- l'analyse des capacités ;
- l'évaluation approfondie assortie de préconisations ;
- le conseil et l'appui à la mise en œuvre.

Ces interventions se déclinent selon trois orientations principales :

- vers l'emploi ;
- dans l'emploi privé ;
- dans l'emploi public.

À cet ensemble, s'ajoute un module de suivi des préconisations, exclusivement dédié aux situations de maintien dans l'emploi. Celui-ci a pour objet de vérifier, dans la durée, la pertinence et l'effectivité des aménagements mis en œuvre. Il convient toutefois de préciser que ce module n'est pas comptabilisé dans le volume des heures d'accompagnement réalisées

En 2025, l'ensemble du service a été sollicité pour 1 566 modules



Cap Emploi demeure le principal prescripteur, suivi de près par France Travail.

L'année 2025 marque toutefois une évolution notable : pour la première fois dans le département de la Gironde (33), France Travail dépasse Cap Emploi en volume de modules prescrits.

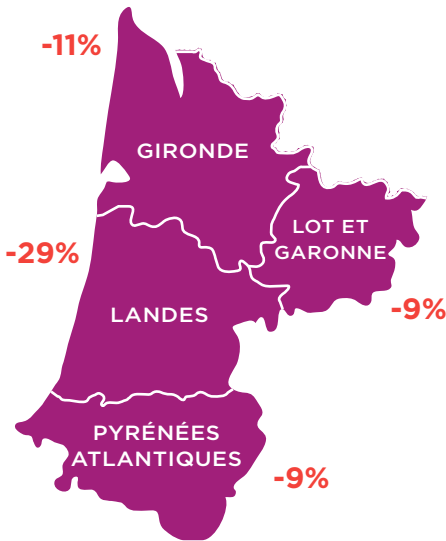
Dans les autres départements couverts par le service — les Landes (40), le Lot-et-Garonne (47) et les Pyrénées-Atlantiques (64) — les Cap Emploi conservent un niveau de prescription supérieur à celui de France Travail et maintiennent, par ailleurs, un partenariat étroit avec les prestataires.

Les sollicitations émanant des Missions Locales demeurent minoritaires à l'échelle de l'ensemble du territoire, à l'instar de celles des employeurs publics sous convention et du Centre de gestion.

Il convient néanmoins de relever qu'en 2025, les prescriptions issues des employeurs publics sous convention enregistrent une progression sensible.

Les Appuis Spécifiques « Handicap Moteur » (AS HMO)

L'année 2025 constitue la première année complète d'exercice dans le cadre du marché des Appuis Spécifiques.



La répartition territoriale des Appuis Spécifiques HMO/MCI met en évidence une baisse marquée de l'activité globale.

Dans le département de la **Gironde** (33), cette diminution se traduit par 81 prescriptions de moins par rapport à 2024, dont 50 relèvent de Cap Emploi.

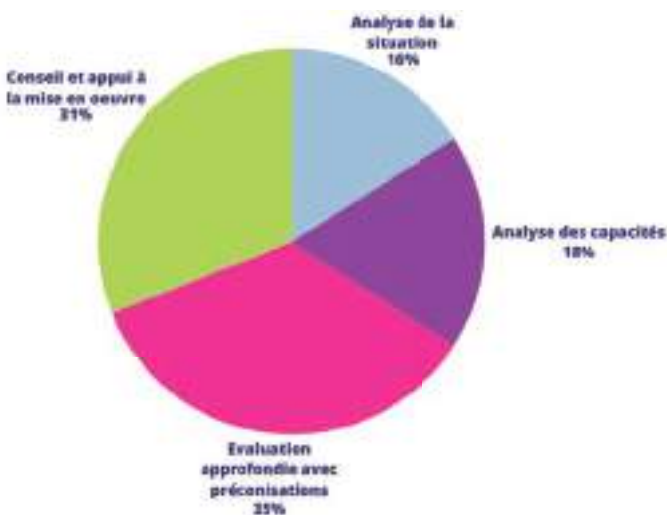
Dans les **Landes** (40), la baisse atteint 42 prescriptions par rapport à 2024, dont 43 imputables à Cap Emploi, compensée faiblement par France Travail qui enregistre une progression de 4 prescriptions supplémentaires.

Dans le **Lot-et-Garonne** (47), le recul s'élève à 25 prescriptions par rapport à 2024, dont 29 liées à France Travail. Parallèlement, Cap Emploi y enregistre une hausse de 12 prescriptions.

Dans les **Pyrénées-Atlantiques** (64), la diminution constatée est de 28 prescriptions par rapport à 2024, dont 22 relèvent de France Travail. Cap Emploi y progresse, pour sa part, de 6 prescriptions.

Enfin, les prescriptions émanant de prescripteurs situés hors des départements habituellement couverts connaissent une légère augmentation de 3 %, soit un module supplémentaire.

En 2025 l'activité se répartit comme suit :



Ces données ne font que corroborer les évolutions institutionnelles observées, marquées par une proportion croissante de demandeurs d'emploi titulaires d'une RQTH.

Ainsi, l'année écoulée met en évidence et confirme une orientation majoritaire des Appuis Spécifiques en faveur des demandeurs d'emploi, puis des personnes en situation de handicap engagées dans un parcours de formation.

La part consacrée aux aménagements de postes de travail, et plus largement aux actions de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, représente 15 % de l'activité.

Répartition par situation d'intervention



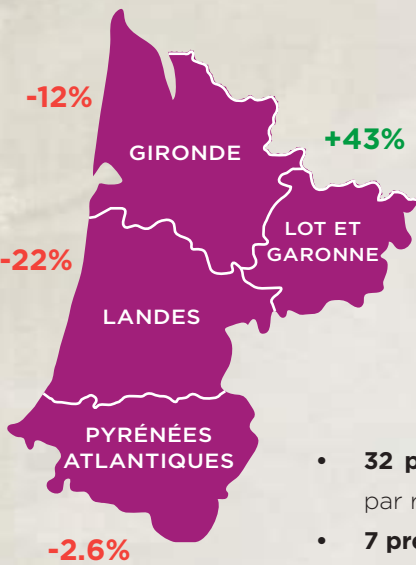
LES AS HMO
EN QUELQUES CHIFFRES

923 dossiers instruits et qualifiés
10 dossiers classés pour erreur du prescripteur
1 203 modules prescrits
1 192 personnes suivies
9 142,25 heures réalisées

En comparaison avec 2024, l'année 2025 ce sont :
- 243 modules prescrits
+ 142 personnes suivies
+ 877.5 heures réalisées

Les Appuis Spécifiques « Handicap Visuel » (AS HV)

L'année 2025 constitue la première année complète d'exercice dans le cadre du marché des Appuis Spécifiques.



La répartition territoriale des Appuis Spécifiques HV fait apparaître une baisse significative de l'activité dans le département de la Gironde (33), principalement imputable au recul des prescriptions émanant de Cap Emploi 33.

Au total, la **Gironde** enregistre 22 prescriptions de moins, les principaux écarts se répartissant comme suit :

- **32 prescriptions de moins** pour Cap Emploi 33 par rapport à 2024 ;
- **7 prescriptions de moins** pour France Travail ;
- **22 prescriptions supplémentaires** pour l'employeur public.

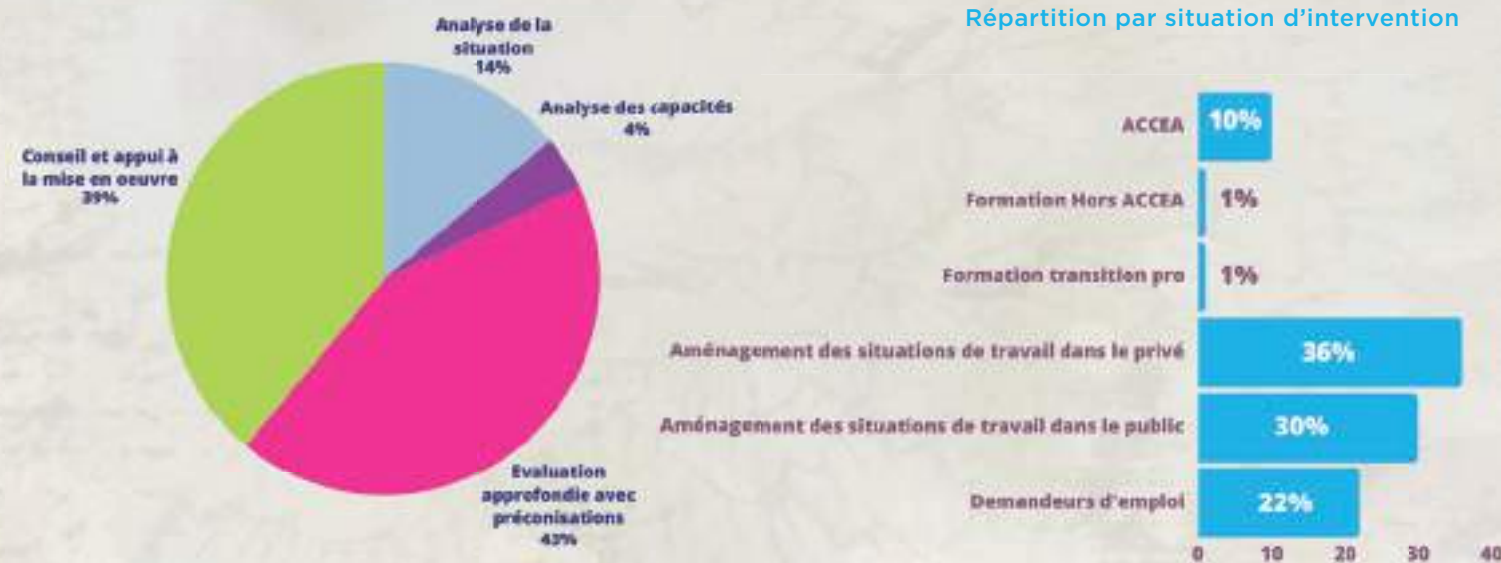
S'agissant des **Landes** (40), si l'évolution en pourcentage peut apparaître marquée, elle doit être relativisée au regard du faible volume d'activité constaté, lequel ne représente en réalité que cinq prescriptions.

À l'inverse, le **Lot-et-Garonne** (47) connaît une progression notable de l'activité, avec 16 prescriptions supplémentaires. Cette hausse résulte principalement de la dynamique portée par Cap Emploi 47 (+ 9 prescriptions), suivie du Centre de gestion (+ 6 prescriptions).

En 2025, l'activité se répartit comme suit :

À l'instar de l'année 2024 et, plus largement, des exercices précédents, les prestations HV demeurent principalement centrées sur les aménagements des situations de travail.

Il convient toutefois de souligner une progression des demandes d'aménagement de poste au sein du secteur public.



FORMAGIHP

En 2025, nous nous étions fixé pour objectif de relancer le service.

Toutefois, le départ de salariés spécifiquement formés au « handicap visuel » nous a conduits à réorienter nos priorités et à différer cet engagement afin de consacrer les moyens disponibles à la formation des nouveaux collaborateurs intervenant sur les Appuis Spécifiques.

Dans ce contexte, nous avons veillé à répondre aux sollicitations reçues, sans toutefois être en mesure d'engager un véritable développement du service.

Alors même que l'année 2024 avait été marquée par un arrêt complet de FormaGIHP, au profit du déploiement du nouveau marché des Appuis Spécifiques, les besoins demeurent manifestes. En 2025, cinq sollicitations ont ainsi été enregistrées, dont trois ont pu être effectivement réalisées.

Nous avons fin 2025 affecté du temps à notre collègue pour qu'elle retrouve FormaGIHP. Par cette action, nous réaffirmons notre engagement pour 2026 avec pour objectif le développement de ce service et l'amélioration du fonctionnement interne.

Les devis

En 2025, l'activité réalisée sur devis par le SAIME demeure globalement stable, en volume d'interventions, par rapport à l'exercice 2024.

Ces interventions répondent principalement à des besoins qui ne sont pas couverts par les prestations financées dans le cadre des dispositifs AGEFIPH-FIPHP.

Il convient également de relever l'arrêt, au cours du second semestre, des interventions conduites dans le cadre du partenariat avec Tingari, consécutivement à la cessation du marché relatif à la Prestation Emploi Santé.

Enfin, le service poursuit sa collaboration avec l'IRTS Aquitaine et l'École d'ergothérapie de Bordeaux dans le cadre des enseignements dispensés par ces établissements de formation.



LES PERSPECTIVES

L'année 2025 a constitué une année pleine d'exercice dans le cadre des Appuis Spécifiques.

Cet exercice peut être appréhendé à travers deux grandes séquences.

Une première période, s'étendant jusqu'au mois de septembre, a été fortement marquée par des enjeux de gestion des ressources humaines. Elle a notamment été caractérisée par un effort soutenu de formation, conduit dans un contexte organisationnel contraint, afin de pallier le départ de deux collaborateurs.

Une seconde période, plus stabilisée, a permis de recentrer l'activité sur les missions opérationnelles du service tout en achevant les parcours de formation engagés.

Bien qu'un nouveau départ soit intervenu en fin d'année, l'équipe du Service Emploi a su relever les défis de 2025, au prix d'un engagement constant et parfois au plus près des limites individuelles, toujours au service de la dynamique collective.

L'année 2026 devra permettre, après la pleine appropriation du dispositif des Appuis Spécifiques, de renouer avec une dynamique positive en matière de prescriptions.

Elle devra également ouvrir un nouveau cycle de réflexion consacré au développement du service. À ce titre, FormaGIHP et l'activité sur devis ont vocation à être pleinement intégrés à la stratégie du Service Emploi, au même titre que les Appuis Spécifiques.

L'année 2026 s'annonce ainsi comme une étape de développement, d'ouverture et de projection vers l'avenir, que le Service Emploi abordera avec détermination et ambition !

LA PLATEFORME D'AIDES TECHNIQUES DU GIHP

Qu'est-ce qu'une Aide Technique ? « Une aide technique est un instrument, un équipement ou système technique, qui permet aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées de compenser les difficultés du quotidien. Elle facilite les déplacements, les repas, la toilette, l'habillage, la communication ou encore les soins et favorise l'autonomie. Une aide technique peut également servir et venir en appui aux aidants ou aux professionnels. »

La plateforme d'aides techniques du GIHP est un lieu ressource pour être informé et conseillé quant aux solutions de compensation du handicap, les tester et les emprunter à domicile, en formation professionnelle ou en emploi.

Plus de 5 300 aides techniques tout handicap disponibles sur 600 m² au Haillan dédiées à la compensation technique de tous les handicaps.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE POUR SES CAPACITÉS D'INNOVATION, D'EXPÉRIMENTATION ET D'ESSAIMAGE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS.

15 professionnels pour 4 services experts de la compensation technique : agents logistiques, agent de collecte, magasinier, technicien Nouvelles Technologies et Handicap, ergothérapeutes, assistante administrative, cheffe de service.

Le 6 mars 2025, le Comité interministériel du Handicap réaffirme la volonté du Gouvernement de mettre en place des dispositifs d'accès aux aides techniques pour faciliter la vie personnelle et professionnelle de tous. Les feuilles de route ministérielles décrivent plusieurs missions à mettre en œuvre nationalement autour des aides techniques (AT). **Toutes sont déjà expérimentées et déployées par la plateforme d'AT du GIHP.**

DÉCOUVREZ LE DOSSIER
COMPLET



- **Ministère du Travail et de l'Emploi**, « *Des plateformes de prêt de matériel sont développées dans chaque région pour éviter que les organismes de formation aient à acheter des équipements spécifiques qui ne resserviront pas nécessairement* »
 - Le dispositif EPAtch du GIHP répond depuis 10 ans à cette mesure.
- **Ministère chargé de l'Autonomie et du Handicap**, « *généraliser les équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques* »
 - L'équipe EqLAAT du GIHP expérimente ce modèle depuis 2021.
- « **Etablir la structuration de l'offre d'accompagnement à la démarche de communication alternative améliorée** »
 - L'équipe EqLAAT du GIHP est désignée experte en CAA par l'ARS Nouvelle Aquitaine depuis 2025.
- **Ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux soins**, « *Rembourser les fauteuils roulants sans reste à charge pour les utilisateurs* »
 - Depuis la réforme 100 % santé Fauteuil roulants, les ergothérapeutes EqLAAT sont missionnés pour préconiser et prescrire les VPH (véhicules pour personnes handicapées)

1 909 personnes bénéficiaires des 4 services de la plateforme d'AT du GIHP
9 261 AT mises à disposition en prêt à domicile, en formation ou sur le lieu de travail.

LES INFORMATIONS, CONSEILS ET ANIMATIONS, LES PRÊTS D'AIDES TECHNIQUES À DOMICILE

Depuis 1993, le Centre d'Information et de Conseil du GIHP accompagne les professionnels et particuliers dans le choix des aides techniques de compensation du handicap en Gironde. Il est financé par le Département de Gironde et l'ARS.

Fait marquant 2025 : Création d'un parc d'aides techniques dédiées à la Communication Alternative Améliorée (CAA) mutualisé pour 3 équipes EqLAAT de Nouvelle-Aquitaine (Charente, Haute-Vienne et Gironde)

Missions

- Informer, conseiller quant aux AT, les particuliers et professionnels
- Prêter les AT à tous les ergothérapeutes exerçant dans les ESMS de Gironde pour réaliser des préconisations efficaces sans influence commerciale
- Sensibiliser les professionnels de la compensation aux choix et à la bonne utilisation des aide techniques (ergothérapeutes, infirmiers, pharmaciens, Instructeurs en autonomie pour les déficients visuels)
- Assurer une veille quant aux AT et la diffuser aux experts de la compensation en Gironde
- Editer des fiches techniques, des comparatifs produits

Moyens

- Une ergothérapeute, un magasinier et un technicien nouvelles technologies
- Un catalogue de 780 références produits sur www.cicatgihp.org
- 1 300 aides techniques référencées au catalogue, des notices en FALC, une recherche par choix multicritères
- Des CICAT'eliers thématiques réservés aux professionnels.



CHIFFRES CLÉS

- **29 000 € d'investissement**
- **63 ergothérapeutes** emprunteurs d'aides techniques exerçant dans plus de 20 services et établissements médico-sociaux
- **504 personnes en situation de handicap**, testeurs de 3 498 aides techniques dans leur lieu de vie
- **115 personnes informées/conseillées** par téléphone
- **107 jeunes professionnels** formés aux préconisations en aides techniques (ergothérapeutes, psychomotriciens, instructeurs en autonomie pour déficients visuels)
- **132 professionnels** ont participé aux CICAT'eliers consacrés aux : Solutions techniques pour la déficience visuelle, WC électroniques, Petites aides techniques du quotidien.

Projets 2026

- Conventionnement avec tous les ESMS emprunteurs d'aides techniques
- Ouverture des prêts de solutions techniques de CAA aux futures « Missions d'expertise et d'information autour de la CAA » (AAC ARS Nouvelle Aquitaine – déc 2025)

Points de vigilance

- Comment faire face à la demande grandissante des professionnels sans moyens complémentaires ?
- Comment faire participer les ESMS emprunteurs aux charges liées à l'activité ?



LA COLLECTE DES AIDES TECHNIQUES INUTILISÉES EN VUE DE LEUR RÉEMPLOI

Depuis 2016, le GIHP anime un dispositif éthique et solidaire de réemploi des aides techniques (AT) et matériels médicaux en Gironde. La Recyclothèque® collecte, écrème et transmet les AT à ses partenaires en vue de leur remise en bon état d'usage. Elle partage son expérience auprès de nombreux partenaires nationaux en vue de l'essaimage du modèle.

Faits marquants 2025 : Absence de soutien des financeurs publics qui conduit à une diminution des collectes

Baisse du gisement utile en Gironde :

- Les collectes ont épuré le territoire
- Les collectes deviennent plus axées sur la qualité que la quantité
- Les préconisations réalisées par les ergothérapeutes à domicile favorisent la pertinence des achats en AT et conduisent donc à une diminution notable des déchets.

Missions

- Mettre en œuvre les moyens d'une collecte des AT de proximité en Gironde : ouverture de points d'apport volontaire et collecte à domicile
- Répondre aux propositions de dons
- Collecter les AT inutilisées à domicile et en points d'apport volontaire
- Ecrémer, trier les AT en fonction des besoins en Gironde
- Transférer les AT collectées aux acteurs du réseau TEANA en vue de leur remise en bon état d'usage
- Répondre aux demandes individuelles en AT : troc, don, orientation vers EqLAAT si besoin
- Sensibiliser les particuliers et professionnels à une consommation écoresponsable des AT.

Moyens

- Plateforme téléphonique de don au 05 56 12 17 90
- 1 agent de collecte
- 2 jours de collecte/semaine
- 25 points d'apport volontaire (PAV)
- Espace de stockage des AT avant leur remise en bon état d'usage.

6 tonnes
collectées soit
400 AT

Points de vigilance

Faire face à la diminution du gisement d'aides techniques disponibles en réemploi au bénéfice des usagers.

Jusqu'en 2025, deux aides techniques sur dix acquises en réemploi bénéficiaient aux Girondins accompagnés par les ergothérapeutes d'EqLAAT. En 2025, ce volume a été ramené à 0,7 aide technique sur dix acquises en réemploi, en raison d'une insuffisance de stock disponible.

Perspectives 2026

- Diminution de la fréquence des collectes
- Recentrage de l'activité sur les collectes à domicile



DÉCOUVREZ NOTRE
DISPOSITIF EN VIDÉO

LES PRÉCONISATIONS EN AIDE TECHNIQUE PAR L'EQUIPE LOCALE D'ACCOMPAGNEMENT EN AT **EqLAAT**

Depuis 2021, les 24 équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EqLAAT) évaluent les besoins en aides techniques des personnes en perte d'autonomie et les accompagnent dans l'acquisition de celles-ci. L'action menée initialement dans un cadre expérimental, piloté par la CNSA et la Sécurité Sociale de septembre 2021 à juin 2025, est aujourd'hui en cours de généralisation nationale.

Faits marquants 2025 : Fin de l'expérimentation « Article 51 », changement de mode de financement, arrêt des financements aux forfaits 10 ou 15h et passage à la dotation globale

Mise en œuvre d'un collectif de 3 équipes EqLAAT pour répondre aux missions d'expertise en CAA en Charente, Haute-Vienne et Gironde

Missions

- Evaluer les besoins en AT à domicile pour toutes les personnes en perte d'autonomie en Gironde, tout âge, toute situation de handicap
- Réaliser des essais d'AT pour prendre soin de sa santé, se déplacer, réaliser ses transferts, lire et écrire, préparer et prendre ses repas, communiquer, se divertir...
- Apprendre à développer de nouvelles stratégies dans les activités de vie quotidienne
- Proposer des solutions innovantes d'acquisition : troc, réemploi, neuf, occasion
- Orienter et accompagner dans les démarches administratives pour la prise en charge des AT
- Installer et assurer la prise en main des AT par la personne et ses aidants
- Evaluer la pertinence des AT après 3 mois d'utilisation
- Intervenir en subsidiarité des ESMS Girondins pour une expertise en AT.

Moyens

- 6.2 ETP ergothérapeutes, dont une coordonnatrice
- Des essais et des prêts d'AT réalisés avec les stocks du CICAT et de la RECYCLOTHEQUE®

9,5/10
Note attribuée
au service

CHIFFRES CLÉS

- 609 personnes accompagnées
- 3 rendez-vous par personne en moyenne
- Âge moyen : 65 ans
- 1 870 rendez-vous à domicile
- Plus de 2 100 AT essayées à domicile
- 3 nouvelles demandes enregistrées par jour
- 97.80 % des AT préconisées toujours utilisées à 3 mois

Projets 2026

- Pérennisation des EqLAAT annoncée par la DGCS, pilotage par les ARS
- Appel d'offre annoncé au cours du second trimestre 2026 pour sélectionner une équipe par département

Points de vigilance

- Maintenir un niveau de qualité de service satisfaisant au bénéfice des usagers tout en répondant aux évolutions du secteur, notamment à l'exigence d'un accompagnement ergothérapique obligatoire dans le cadre du dispositif « 100 % santé fauteuils roulants », si absence de moyens humains complémentaires.

- Réguler le flux des demandes au regard de l'allongement significatif des délais d'attente, passés de deux mois en janvier 2025 à quatre mois en décembre 2025.
- Clarifier les perspectives d'évolution d'EqLAAT dans l'hypothèse d'un pilotage du projet par l'ARS, en particulier au regard du volume prévisionnel d'activité et des moyens humains susceptibles d'y être alloués.



LES ESSAIS ET LES PRÊTS EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Depuis 10 ans, la plateforme d'Essais et de prêts EPAtech a permis à plus de 6 000 personnes en situation de handicap de bénéficier de prêts de matériel pour compenser leur situation de handicap en formation ou en emploi.

Faits marquants 2025

Ouverture de 2 showrooms de démonstration d'AT accessibles à tous prestataires d'Appuis Spécifiques de Nouvelle-Aquitaine à Rochefort et Périgueux

Expérimentation des prêts d'AT pour les agents de la fonction publique.

Missions

- Permettre à tous les néo-aquitains d'essayer des AT, tout handicap, avant d'en faire l'acquisition en formation ou sur leur poste de travail dans 4 showrooms (Le Haillan (33), Lons (64), Rochefort (17), Périgueux (24))
- Prêter gratuitement les AT pendant toute la durée de formation dans les 12 départements néo-aquitains
- Prêter les AT en entreprise pendant 2 mois (secteur privé) ou 6 mois (secteur public) pour éviter les ruptures de parcours professionnel
- Assurer la veille technique et la diffuser auprès de l'ensemble des prestataires d'Appuis Spécifiques
- Fournir un support et une assistance technique aux emprunteurs
- Accompagner les professionnels de l'emploi et de la formation dans la connaissance des AT.

Moyens

- 3 animateurs logistiques, un magasinier, un technicien nouvelles technologies, une assistante administrative, une cheffe de service
- Un catalogue de 640 références produits sur www.epatech.org avec des notices en FALC, une recherche par choix multicritères
- 4 000 AT en stock
- Une solide base de données pour la gestion des essais et des prêts
- 4 showrooms départementaux et un site logistique idéalement implanté au cœur de la Nouvelle-Aquitaine
- Une flotte de véhicules de livraison
- Des Démos'tech mensuelles pour développer les connaissances sur les AT.

CHIFFRES CLÉS

- 901 personnes bénéficiaires des essais et prêts
- 6 nouvelles demandes par jour
- 1 367 prestations réalisées (essais en showroom et prêts)
- 9 040 AT testées en showroom
- 3 663 AT en prêt pour une durée moyenne de 5 mois et une valeur de 1 223 167 €
- 110 000 € d'investissement
- 124 622 kilomètres parcourus

Projets 2026

- Ouverture de l'accès à la plateforme à toutes les des catégories de la fonction publique
- Participation aux travaux nationaux relatifs à l'harmonisation des missions des futures plateformes de prêt régionales.

DÉCOUVREZ NOTRE
DISPOSITIF EN VIDÉO



ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES AIDES TECHNIQUES

RÉSEAU DES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR L'AUTONOMIE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Fort de son expérience dans le domaine de la compensation technique, le GIHP Aquitaine s'est impliqué dans l'Économie Circulaire des Aides Techniques dès l'appel à projets de la CNSA relatif à cette thématique en 2015. 10 lauréats sont retenus à la suite de cet appel à projets, dont le GIHP Aquitaine. Ainsi en 2018, le GIHP a lancé la Recyclothèque®, modèle précurseur de collecte, reconditionnement, remise en circulation des aides techniques et de juste préconisation en Gironde. Bénéficiant de la reconnaissance et des financements de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine, le GIHP Aquitaine porte depuis 2019 l'Observatoire Régional de l'Économie Circulaire des Aides Techniques. Sous son égide, d'autres dispositifs de réemploi des aides techniques ont été initiés au sein du territoire néo-aquitain. Ainsi, le GIHP accompagne ces nombreux acteurs impliqués dans la démarche d'Économie Circulaire des Aides Techniques. L'Observatoire s'est transformé en réseau « TÉANA » pour réseau des acteurs de la Transition Écologique pour l'Autonomie en Nouvelle Aquitaine depuis le mardi 5 avril 2022 à l'Hôtel de Région de Bordeaux.



Une avancée réglementaire était attendue en 2025 avec la parution du décret relatif au remboursement des dispositifs médicaux issus du réemploi, constituant un levier pour les acteurs du réseau afin de sécuriser leur modèle économique. Cependant, ce décret reste incomplet, ses arrêtés fixant la liste et les tarifs des matériels éligibles ainsi que la norme AFNOR sont encore à préciser.

Le réseau TÉANA vise à structurer une filière régionale d'économie circulaire des aides techniques et de juste préconisation, en répondant aux besoins des bénéficiaires, en favorisant la coopération entre acteurs et en assurant un maillage territorial pour garantir une offre complète. Ainsi, le réseau TÉANA réunit tout un écosystème d'acteurs relevant des champs de l'économie circulaire, sociale et solidaire, du médicosocial, du sanitaire et social.

CHIFFRES CLÉS

- **8 acteurs de réemploi**
- **10 départements** couverts
- **69 points d'apport volontaire**
- **896 collectes réalisées**
- **9 400 aides techniques** collectées
- **32,4 tonnes d'aides techniques** collectées
- **2 884 aides techniques remises en bon état d'usage**
- **5 228 bénéficiaires accompagnés**
- **2 405 aides techniques** issues du réemploi mises à disposition des bénéficiaires

NOS OBJECTIFS 2025



Structurer le réseau et la filière pour en renforcer la cohérence et la pérennité

- Renforcer le réseau par une gouvernance structurée
- Impulser une dynamique nationale
- Consolider notre modèle économique



Observer les dispositifs des aides techniques au sein des douze départements de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Recenser les initiatives de réemploi des aides techniques et juste préconisation
- Évaluer leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux
- Référencer les dispositifs au niveau régional auprès d'autres observatoires et réseaux



Accompagner les porteurs de projets et les acteurs locaux dans le développement de leur activité au sein de leurs territoires

- Orienter et informer les acteurs intéressés par la filière
- Accompagner collectivement et individuellement les acteurs des départements pourvus et ceux non pourvus de dispositifs dans leur professionnalisation, dans le développement de leurs compétences et la pérennité de leur modèle



Promouvoir les dispositifs de réemploi des aides techniques et plus largement la filière

- Valoriser les dispositifs et plus largement la filière des aides techniques
- Assurer la représentation et défendre les intérêts des dispositifs au niveau régional voire national

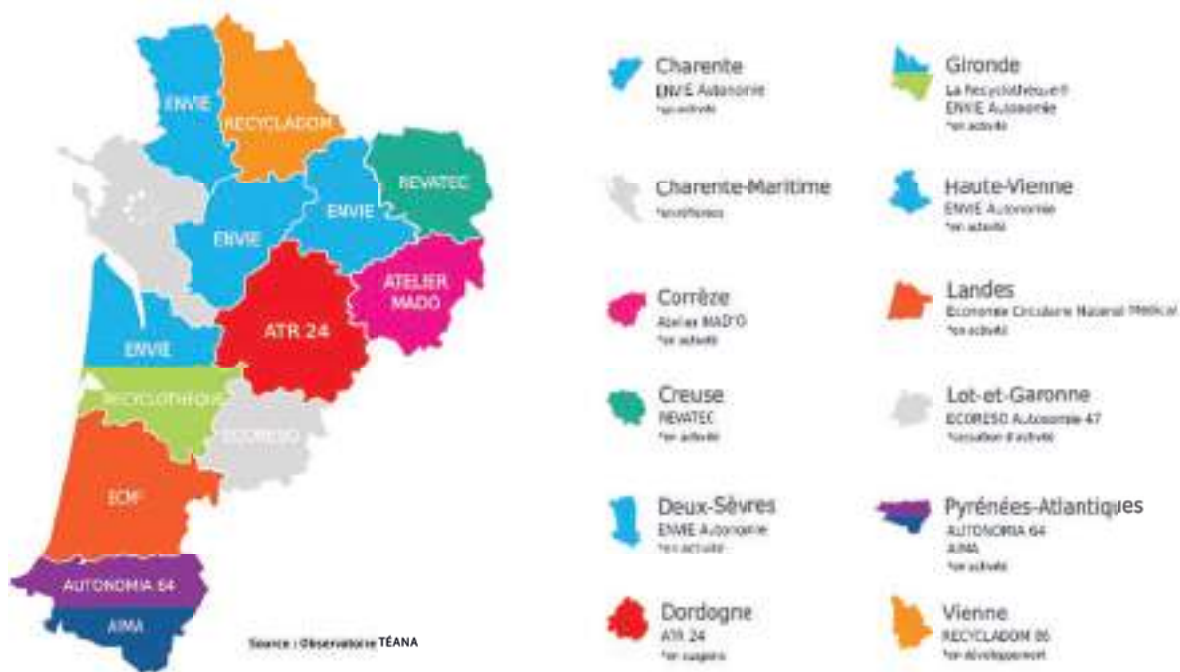


Fédérer les acteurs et partenaires de la filière des aides techniques

- Réunir les acteurs et partenaires de la filière lors des temps forts locaux, départementaux, régionaux
- Encourager la coopération territoriale entre acteurs de la filière et des filières connexes

Aujourd'hui, **dix départements sur douze de la région Nouvelle-Aquitaine** sont impliqués dans cette dynamique régionale, avec des dispositifs à différents stades de maturité offrant ou en phase d'offrir une option d'équipements en aides techniques de seconde vie et un accompagnement adapté à tout au long de leur acquisition.

- **8 départements** avec des dispositifs qui sont opérationnels (Gironde, Deux-Sèvres, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Pyrénées-Atlantiques, Landes) ;
- **1 département** avec un dispositif en développement (Vienne) ;
- **1 département** avec un dispositif en suspens (Dordogne) ;
- **1 département** avec un projet en réflexion (Charente-Maritime) ;
- **1 département** avec un dispositif en cessation d'activité (Lot-et-Garonne).



FOCUS SUR NOS ACTIONS EN 2025

1. Observer les dispositifs des aides techniques au sein des douze départements de la Région Nouvelle-Aquitaine

La couverture régionale n'a pas connu d'évolution majeure par rapport à 2024. Seule une avancée est à noter dans la Vienne, où le dispositif est en cours de développement. L'étude préalable a été finalisée et une phase d'expérimentation a été lancée avec les acteurs impliqués.

Cette année, un état des lieux des dynamiques ÉCAT hors Nouvelle-Aquitaine a été réalisé dans le but d'identifier des pratiques inspirantes et de préparer une structuration nationale plus solide, tout en renforçant la visibilité et la capacité d'action sur des freins communs tels que le financement et la réglementation.

Par ailleurs, l'enquête issue des travaux de construction de la grille d'indicateurs a été lancée fin 2025, pour une publication de l'observatoire prévue au premier trimestre 2026.

2. Accompagner les porteurs de projets et les acteurs locaux dans le développement de leur activité au sein de leurs territoires

Cette année encore, nous nous sommes focalisés sur l'accompagnement des acteurs engagés dans un dispositif ÉCAT et/ou de juste préconisation. Nous nous sommes réunis collectivement pour avancer nos chantiers lors de :



Au niveau départemental, chaque structure bénéficie d'un suivi individualisé, adapté aux enjeux de son territoire et à son niveau d'expérience professionnelle. L'accompagnement vise à renforcer leur organisation, leur modèle économique, leur stratégie de communication et leur coopération territoriale.

Cela se traduit par des actions concrètes selon les besoins et attentes de chaque porteur de projet, d'un point de vue stratégique telles que :

- Suivi individualisé selon le territoire et le niveau d'expérience des porteurs de projets ;
- Renforcement de l'organisation et du modèle économique des structures ;
- Définition et accompagnement de la stratégie de communication ;
- Développement de la coopération et des connexions entre acteurs ;
- Création d'une dynamique locale durable et collaborative ;
- Participation à des réunions stratégiques ;
- Soutien à la reconnaissance et au développement territorial des structures.

Et d'un point de vue opérationnel telles que :

- **Recherche de financements et réponse à des appels à projets :** ex. accompagner une structure pour obtenir des subventions dédiées à l'achat d'équipements ou à l'entretien des aides techniques ;
- **Préparation et organisation d'actions et d'événements :** ex. planification d'ateliers de remise en état ou de journées de collecte d'aides techniques ;
- **Mise en place de campagnes de communication :** ex. diffusion d'annonces locales pour informer les bénéficiaires de la disponibilité d'aides techniques renouvelées ;
- **Participation à des réunions stratégiques (COPIL, COTECH) :** ex. préparation des points à présenter concernant les besoins et les flux d'aides techniques dans le département ;
- **Facilitation des connexions entre réseaux :** ex. mise en relation des structures pour mutualiser le stockage, le transport et la remise en état des aides techniques ;
- **Veille informationnelle et partage de retours d'expérience :** ex. collecte des bonnes pratiques sur le tri, la remise en état et la redistribution d'aides techniques et partage avec les autres acteurs ;
- **Rencontre des acteurs parties prenantes de l'écosystème :** ex. échanges avec les éco organismes pour une prise en charge financière de la collecte ;
- **Transmission d'outils et supports organisationnels :** ex. diffusion de fiches pratiques pour gérer efficacement les flux d'aides techniques et le suivi des bénéficiaires.

Le réseau agit également comme un véritable guichet d'accueil pour la filière, centralisant les demandes et orientant les acteurs qui nous sollicitent vers les bonnes ressources. Nous partageons les informations actualisées, des outils et des retours d'expérience pour contribuer au développement de la filière.

Les modèles économiques restent encore fragiles, mais la publication du décret cette année apporte un cadre en attendant les textes complémentaires (norme AFNOR, liste des tarifs et des matériels issus du réemploi éligibles au remboursement par la Sécurité Sociale).

3. Promouvoir les dispositifs de réemploi des aides techniques et plus largement la filière

Afin de représenter et de donner de la visibilité à nos acteurs et plus largement à la filière des aides techniques, nous avons participé et organisé différents événements en 2025.



NOS ACTIONS 2025 EN IMAGES

- Séminaire national ÉCAT
- Rencontre Régionale Économie Circulaire RECITA
- Conférence Régionale ESS CRESS Nouvelle-Aquitaine
- Journée régionale santé durable
- Journée régionale prévention des chutes ARS Nouvelle-Aquitaine
- Salon Autonomic
- Forum Mondial de l'ESS (GSEF)
- Matinée de travail collaboratif entre les têtes de réseau des filières régionales et la DREAL, l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine
- Intervention au comité SRADDET à la Région Nouvelle-Aquitaine
- Journées Portes Ouvertes Téaniennes

Par ailleurs, ces événements et l'avancée de la feuille de route ont été valorisés à travers

- 3 newsletters à destination de tous notre réseau partenaire ;
- 3 flashes infos à destination des acteurs du réseau.

4. Fédérer les acteurs et partenaires de la filière des aides techniques

Nous avons animé deux temps forts permettant de rassembler les acteurs et partenaires de la filière, favoriser les échanges et partager les bonnes pratiques

- **Premier temps fort – régional et collaboratif** : la journée santé durable co-organisée avec 10 autres acteurs de la santé durable en Nouvelle-Aquitaine qui a permis de collaborer sur cette thématique, de montrer la possibilité de coopération tout en renforçant les partenariats existants.
- **Second temps fort – national et dédié à la filière ÉCAT** : le séminaire national ÉCAT, exclusivement réservé aux acteurs ÉCAT, a rassemblé des participants venus de toute la France, offrant une opportunité de se rencontrer et de poser les bases d'un collectif national autour de nos enjeux communs.

Ces moments de rencontre jouent un rôle clé dans le renforcement du réseau, la construction d'une vision et commune l'échelle régionale et nationale.

5. Structurer le réseau et la filière pour en renforcer la cohérence et la pérennité

Dans le cadre de la structuration du réseau TÉANA, deux autres actions ont été engagées pour formaliser son organisation, préparer ses instances de gouvernance et identifier ses futurs administrateurs.

- **La rédaction des statuts** : 3 groupes de travail ont été mobilisés pour élaborer les statuts, dont l'adoption a été réalisée en décembre 2025 ;
- **L'identification de futurs administrateurs et la préparation de l'Assemblée Générale constitutive TÉANA** : 7 personnes ont été repérées en Corrèze, Gironde, Creuse et Landes et programmation d'une L'Assemblée Générale constitutive en décembre 2025.

PERSPECTIVES 2026

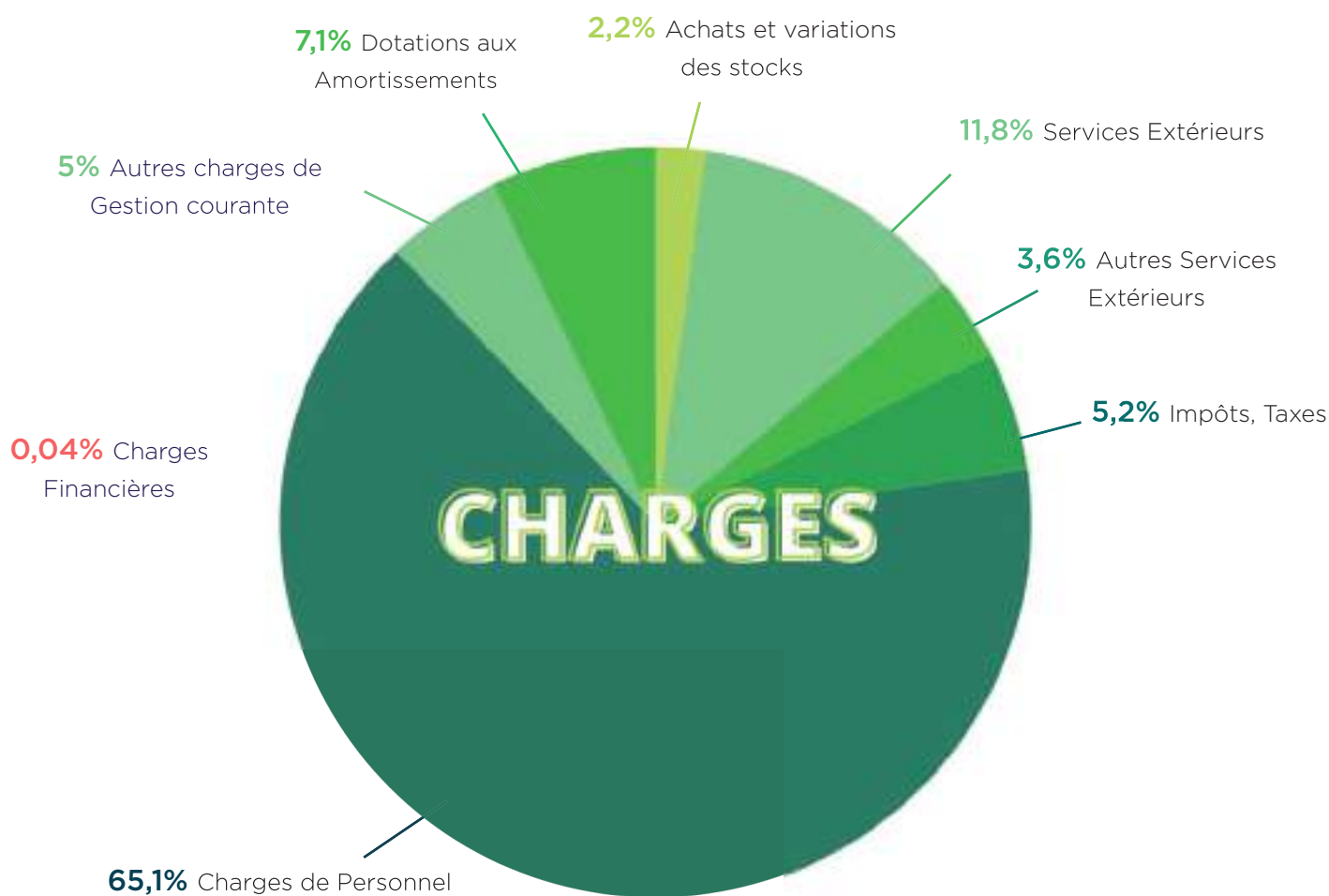
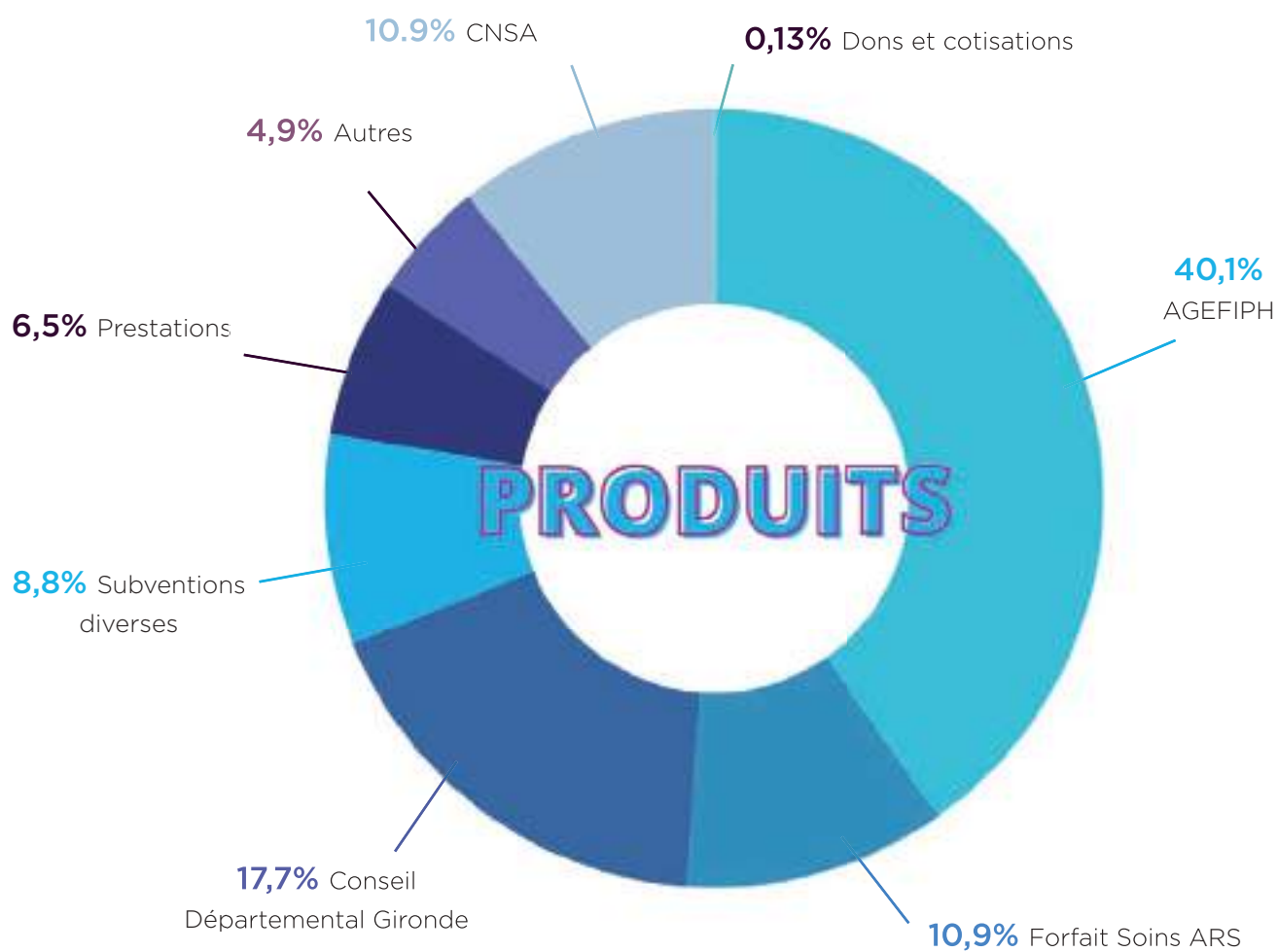
- **Structurer et piloter la filière à l'échelle régionale** : mise en place d'un observatoire régional pour mieux connaître, suivre et valoriser les activités et impacts de la filière
- **Faire évoluer l'organisation territoriale** : au regard notamment des critères relatif à la norme « Remise en Bon État d'Usage », réinterroger le modèle actuel par département afin de tendre vers une organisation plus cohérente, lisible et adaptée aux réalités de terrain
- **Consolider la gouvernance du réseau** : finaliser la structuration juridique du réseau pour renforcer sa légitimité, sa capacité d'action et sa reconnaissance institutionnelle
- **Valoriser et transmettre les compétences** : capitaliser les savoir-faire et expertise développés pour construire une offre de formation dédiée à la filière
- **Développer des opportunités économiques communes** : construire stratégie commune pour répondre au marché des établissements et renforcer le modèle économique des structures
- **Harmoniser les pratiques à l'échelle régionale** : aligner les méthodes et fonctionnements départementaux afin de proposer une offre cohérente, lisible et adaptée à l'échelle régionale.

DÉCOUVREZ EN VIDÉO LE PORTRAIT DE NOS ACTEURS





BUDGET





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Encore une fois, l'année 2025 a été riche de projets, d'innovations et d'engagements. Parmi eux, je souhaiterais revenir sur une démarche qui, bien qu'elle puisse paraître plus discrète que d'autres réalisations, me semble particulièrement emblématique de ce que le GIHP souhaite promouvoir : la participation directe des personnes concernées à la définition des politiques qui structurent leur vie quotidienne.

Depuis 2024, le GIHP Aquitaine est engagé au sein de la Communauté Mixte de Recherche GRAPHIC, financée par la CNSA. Cette démarche réunit des personnes en situation de handicap, des professionnels de l'accompagnement et des chercheurs universitaires autour d'une question en apparence simple : comment habite-t-on lorsque l'on est en situation de handicap et comment souhaiterait-on habiter demain ?

Disposer d'un logement accessible est évidemment indispensable. Mais que vaut ce logement si les transports ne permettent pas de rejoindre son lieu de travail ? Que vaut-il si les commerces, les services publics ou les espaces de loisirs demeurent difficilement accessibles ? Que vaut-il encore lorsque l'accompagnement humain nécessaire à l'exercice d'une vie autonome fait défaut ? Autrement dit, l'habitat ne se résume pas au logement. Il englobe également l'environnement dans lequel il s'inscrit, les possibilités de déplacement qu'il offre, les services auxquels il donne accès et, plus largement, la capacité effective de chacun à choisir et conduire sa propre existence.

Cette réflexion n'est pas sans rappeler l'approche développée par l'économiste Amartya Sen lorsqu'il distingue la possession d'un droit de la possibilité réelle de l'exercer. Elle rejoint également le « droit à la ville » décrit par Henri Lefebvre qui ne consiste pas seulement à résider dans un espace urbain mais à pouvoir participer pleinement à la vie qu'il rend possible.

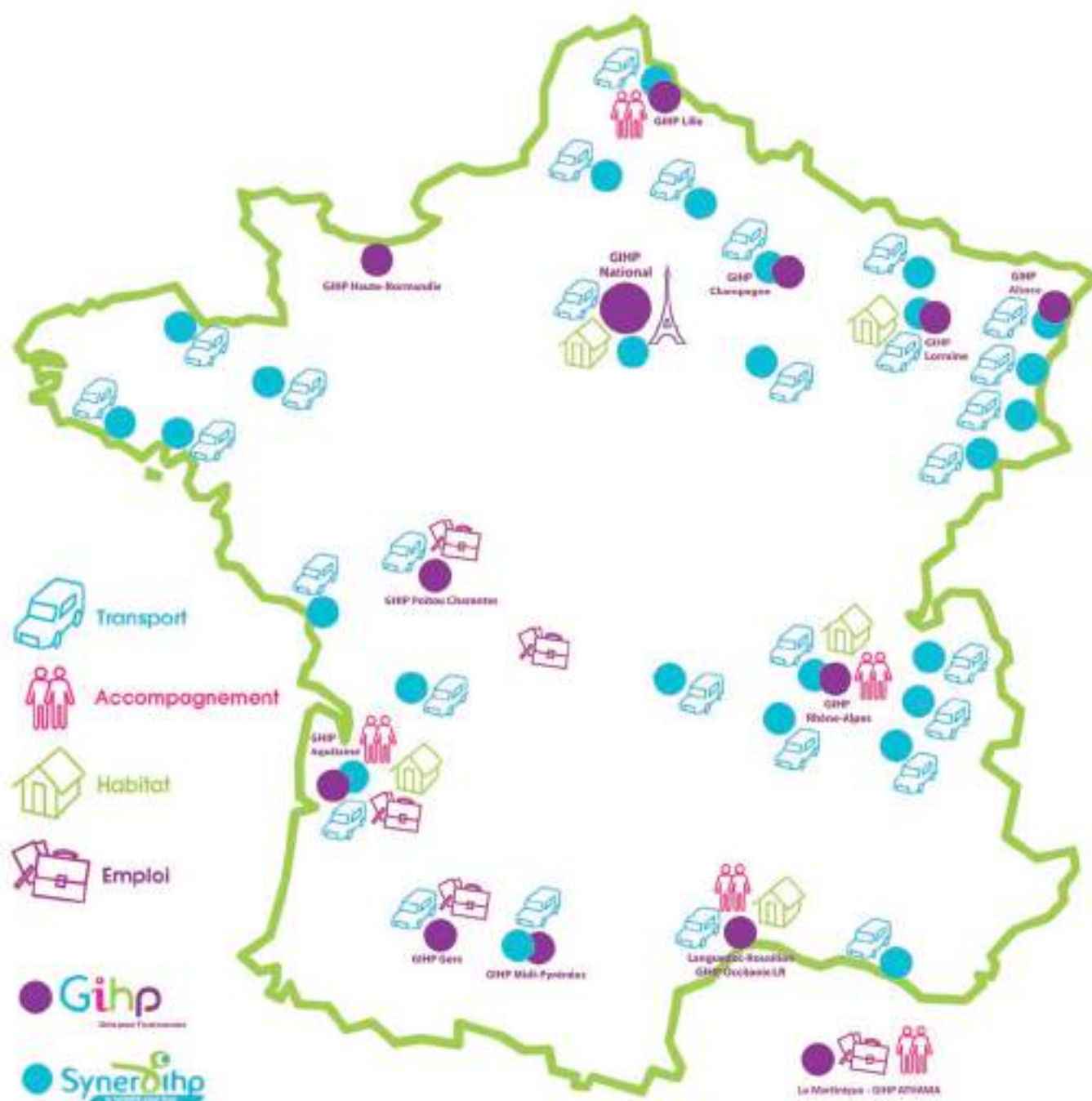
Ces travaux trouvent également un écho particulier dans l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées qui reconnaît à chacun le droit de choisir librement son lieu de vie et ses conditions d'existence. Derrière les questions d'accessibilité se joue en réalité une question plus fondamentale : celle de la citoyenneté.

Une première restitution de ces travaux a été organisée à Bordeaux en juin 2025 autour de notre conception de « l'habitat idéal ». Les échanges ont permis de faire émerger une vision exigeante mais réaliste : celle d'un logement accessible, intégré dans un environnement lui-même accessible, soutenu par des services de mobilité performants et articulé avec des dispositifs de soins et d'aide à domicile adaptés aux besoins de chacun.

Pour autant, l'intérêt principal de cette démarche ne réside peut-être pas seulement dans les conclusions auxquelles elle aboutit mais aussi dans la méthode qu'elle mobilise. Pendant longtemps, les personnes en situation de handicap ont été consultées, représentées ou défendues. Elles ont plus rarement été placées au cœur même de la production des savoirs et des propositions. Or, les travaux conduits dans le cadre de GRAPHIC démontrent toute la richesse de cette expertise vécue. Ils rappellent que l'expérience quotidienne constitue une source de connaissance à part entière et qu'elle doit désormais être considérée comme telle dans l'élaboration des politiques publiques.

L'année 2026 nous conduira à poursuivre cette réflexion avec les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, les services de l'État et l'ensemble des acteurs de l'habitat. Si les constats sont aujourd'hui largement établis, l'enjeu consiste désormais à transformer cette intelligence collective en évolutions concrètes. À l'heure où les politiques publiques sont souvent confrontées à la complexité des situations humaines, cette conviction mérite sans doute d'être réaffirmée : rien ne remplace la parole de ceux qui vivent les réalités que nous cherchons collectivement à comprendre et à transformer.

RÉSEAU GIHP



NOS SOUTIENS FINANCIERS







Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques

22 avenue Ariane, Zone P1, Bâtiment P16 - 33700 Mérignac

05 56 12 39 39

accueil@gihp-aquitaine.org

www.gihp-aquitaine.fr

GIHP Aquitaine